Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8370664
Centre d'intérêt: 260

Goupil, Georgette, 1952-.

Scolarisation des handicapés visuels de 6 à 16 ans / Georgette Goupil. -- Saint-Lambert : [Commission scolaire régionale de Chambly], Direction des services de recherche et de planification, 1981.
iv, 153 p. ; 28 cm. -- (Info-recherche)

Titre de la p. de faux-titre: Handicapés visuels, 6-16 ans: rapport final. La couv. porte en outre: Projet-pilote H. V. #7, rapport final 1981. Publ. comme no 66, août 1981, de la revue Info-recherche. Bibliogr.: p. 78.

Cote Dewey: / Cote LC: /

Descripteur(s): *Enfant handicapé *Handicapé visuel *Aveugle *Intégration scolaire *Intégration sociale *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Le projet-pilote avait pour objectif d'élaborer et d'évaluer deux modèles de scolarisation destinés à de jeunes handicapés de la vue âgés de six à seize ans. Il s'agissait, tant au primaire qu'au secondaire, de comparer un groupe d'élèves scolarisés dans une école spéciale, Nazareth et Louis-Braille, et un groupe d'élèves intégrés au secteur régulier d'enseignement et bénéficiant de services itinérants fournis par l'école Nazareth et Louis-Braille.

En 1979-1980, l'étude avait essentiellement porté sur le niveau secondaire. Le rapport de l'année 1980-1981 rend compte de la poursuite de cette expérience et de la mise sur pied d'un autre projet au niveau primaire. Les modèles ont été évalués à l'aide de questionnaires (reproduits en annexe) destinés aux enseignants, aux élèves et aux parents concernés.

Les résultats indiquent que les sujets handicapés de la vue actuellement scolarisés dans des écoles régulières semblent relativement bien intégrés. Les données témoignent, qui plus est, du fait que les sujets handicapés souhaitent cette intégration au monde des voyants. L'importance de l'information à accorder aux milieux scolaires intégrant l'élève handicapé de la vue est apparue en cours de projet et un guide d'information a été réalisé.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 062
Financement: Bénéficiaire - Commission scolaire de Chambly
Organisme(s) source(s) - MEQ-DGDP
Programme(s) de subvention - Projet-pilote
Auteur de l'analyse: ar

EDUCATION

ED CB

DA DF

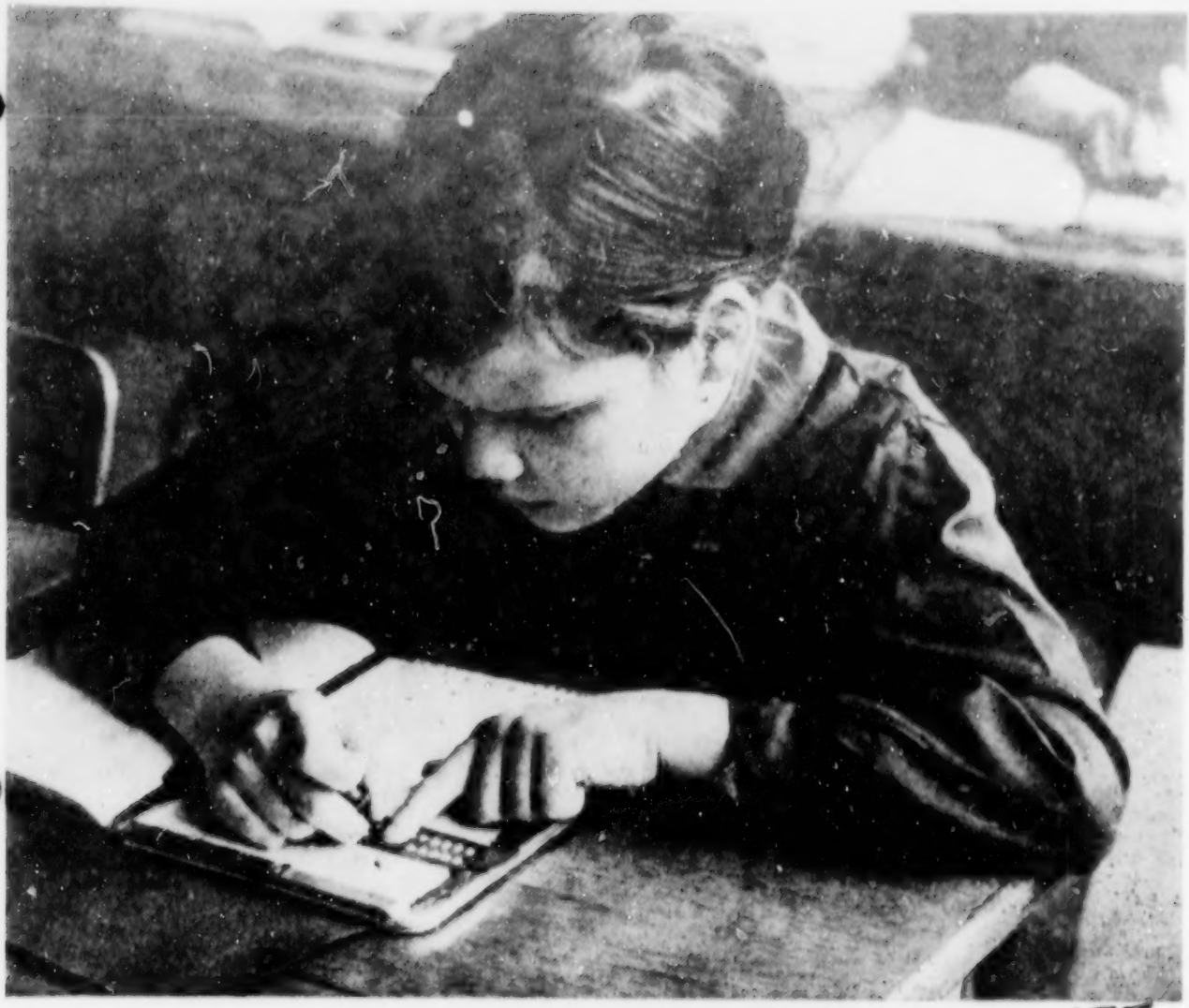

155

INFO·RECHERCHE n: 66

HANDICAPÉS VISUELS — 6-16 ANS

Rapport final

DIRECTION DES SERVICES DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION

INFO-RECHERCHE n=66

TITRE: Scolarisation des handicapés visuels de 6 à 16 ans

AUTEUR: GOUPIL, Georgette

SECRETAIRE: CHAPLEAU, Lucie et GUAY, Elaine

St-Lambert
Août 1981

Les opinions émises dans les textes n'engagent que les auteurs et non l'Institution dont ils font partie.

L'INFO-RECHERCHE EST UNE REVUE MENSUELLE D'INFORMATION ET DE REFLEXION PUBLIEE PAR LA DIRECTION DES SERVICES DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION SOUS LA DIRECTION DE JAN PALKIEWICZ

DIRECTION DES SERVICES DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION

RAPPORT DE L'EXPERIMENTATION D'UN MODELE

D'INTERVENTION ET D'ORGANISATION

DANS LE CADRE DE L'ACTION

"PROJET-PILOTE"

RAPPORT FINAL

Août 1981

PRESENTATION

L'action entreprise dans le cadre des projets-pilotes touche à sa fin. Quel était le but de cette vaste opération à laquelle ont participé tant de personnes? Préoccupé par un véritable esprit démocratique, le Gouvernement du Québec voulait explorer de concert avec le milieu, divers modèles d'intégration dans les cours réguliers, des handicapés et ceux qui éprouvent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Dans une société technico-industrielle, de plus en plus spécialisée, il est plus facile d'écarter ceux qui ne peuvent se ranger dans le peloton de choc que de les aider à en faire partie. C'est d'abord une question d'attitude et de valeur. Ou bien l'on voit le monde comme une collection d'individus interchangeables et on ne retient que ceux qui sont rentables, ou bien on le voit comme une entité dans laquelle chacun a un rôle à jouer et alors, tous ont droit à leur part de chance. Le Québec a beaucoup fait dans le monde de l'éducation depuis le début de la révolution tranquille. Certaines réalisations n'ont pas été comprises. Devant l'effort d'adaptation et de transformation qu'elles exigeaient, il était plus facile de revenir en arrière dans les sentiers battus de l'école d'antan. C'est ainsi que nous nous trouvons devant une école polyvalente vidée de son sens et de sa raison d'être. Cette école qui devait être "l'école de tous", l'école des adultes et l'école des jeunes, le centre de la vie sociale et culture du milieu, l'école ouverte aussi bien aux handicapés qu'à ceux que nous

appelons normaux, cette école s'est cloisonnée, s'est enfermée dans les clauses d'une convention collective hermétique, et les réglementations d'une administration bureaucratique.

La raison d'être des projets-pilotes, n'est autre que celle d'un grand retour à la source par la vérification chiffrée d'hypothèses qui étaient là dès 1967. Tout est possible dans des conditions appropriées. Nous pouvons donc retrouver dans la grande école publique toutes les catégories de la population à condition de trouver des "éducateurs" à qui l'on donnera les moyens nécessaires de travailler dans le cadre d'une gestion intelligente. Mais ces conditions sont indissociables. Le véritable résultat des projets-pilotes est la confirmation des intuitions de ceux qui ont pensé l'école publique ouverte et dynamique. Il nous reste à réunir patiemment toutes les conditions, à les mettre progressivement en place et à revenir au sens perdu de l'école pour tous.

Nous espérons que les projets-pilotes dans lesquels tout le monde a tant investi auront participé efficacement au travail de clarification des objectifs, d'adaptation des stratégies, de conscientisation des évaluations et d'humanisation de l'organisation scolaire. La route est tracée, le point de départ est donné. L'avenir nous dira dans quelle mesure nous pouvons nous dépasser au-delà de la tranquilité, au-delà de nous-mêmes.

Jan Palkiewicz,
Directeur des services de
recherche et de planification.

TABLE DES MATIERES

PAGE

1. Titre du projet 1

2. Commission scolaire - Ecole(s) 1

3. Membres de l'équipe de recherche et d'intervention 2

4. Plan de la recherche 3

   4.1 Modèle d'organisation détaillé des services éducatifs expérimentés dans la réalisation du projet 3

   4.2 Les objectifs de la recherche 18

   4.3 Hypothèses posées 22

   4.4 Elaboration du modèle d'intervention 23

   4.5 Evaluation du modèle d'intervention et d'organisation 34

5. Impact social 76

6. Recommandations 77

7. Bibliographie 78

8. Sommaire du projet 79

9. Budget 80

10. Identification 81

ANNEXE -A-

Instruments de mesure utilisés au niveau secondaire..... 83

ANNEXE -B-

Instruments de mesure utilisés au niveau élémentaire.....127

ANNEXE -C-

Guide d'information.....143

1. TITRE DU PROJET

Scolarisation des handicapés visuels de 6 à 16 ans.

2. COMMISSION SCOLAIRE

Régionale de Chambly

ECOLE

Nazareth et Louis-Braille

3. MEMBRES DE L'EQUIPE DE RECHERCHE

M. Jean-Marc Bérubé,
Directeur adjoint
Responsable du projet

Sylvie Gauthier,
Psycho-éducatrice
Personne-ressource

Georgette Goupil,
Psychologue
Chercheur

4. PLAN DE LA RECHERCHE

4.1 Modèle d'organisation détaillé des services éducatifs expérimentés dans la réalisation du projet

a) Spécification des difficultés des élèves concernés par ce projet

Les élèves concernés sont handicapés de la vue.

b) Nombre d'élèves en fonction des difficultés énumérées précédemment

Il y a douze élèves à l'élémentaire (élèves évalués en 1980-1981) et dix élèves au secondaire. Les élèves du secondaire, constituent le groupe de sujets évalués dans le cadre du projet-pilote en 1979-1980. Il est à noter que tous les sujets de ce groupe, mis à part un élève qui était en secondaire V, sont encore scolarisés dans des écoles régulières de niveau secondaire. A ce groupe s'est ajouté un sujet qui a été suivi plus particulièrement tout au long de l'année scolaire 1980-1981.

c) Groupe-âge et sexe

Les sujets sont âgés entre 6 et 16 ans. Il y a 11 filles et 11 garçons. Les tableaux 1 et 2 présentent la répartition des sujets selon le sexe, l'âge et le degré visuel.

d) Localisation des sujets en fonction de leurs pairs du régulier

Les sujets sont tous scolarisés dans des écoles régulières. Trois d'entre eux sont scolarisés dans des classes spéciales, les autres le sont en classe régulière.

Les tableaux suivants présentent leur répartition selon les degrés scolaires (tableau 3) et selon leur situation par rapport au modèle en Cascade (tableau 4).

Tableau 1

Répartition des sujets de l'élémentaire selon le sexe, l'âge, le degré visuel

Sujet	Sexe	Age (au premier sept. 80)	Degré visuel
1	F	7 ans	global: 20/70
2	M	8 ans	od: 20/200 - og: 20/25
3	M	6 ans	od: 10/200 - og: 20/200
4	M	9 ans	nystagmus - choroïdite
5	M	8 ans	od: 20/100 - og: 20/125 global: 20/200
6	M	10 ans	od: 10/200 - og: 20/200
7	F	9 ans	od: 20/400 - og: 20/700
8	F	9 ans	cataractes congénitales 15/200
9	M	9 ans	global: 20/200
10	M	10 ans	global: 20/70
11	F	10 ans	od: 20/400
12	F	6 ans	od: 20/200 - og: 20/300

Tableau 2

Répartition des sujets du secondaire selon le sexe, l'âge, le degré visuel

Sujet	Sexe	Age	Degré visuel
13	F	14 ans	global: 20/100
14	M	14 ans	global: 20/80
15	F	14 ans	od: 20/300 - og: 20/300
16	M	14 ans	global: 20/100
17	M	15 ans	od: 20/400 - og: prothèse
18	F	16 ans	total: 20/300
19	F	14 ans	od: perception lumineuse og: 20/1.200
20	M	15 ans	od: 6/130 - og: 6/180
21	M	14 ans	global: 20/60
22	F	15 ans	od: ± 15% - og: nul

Tableau 3

Répartition des sujets selon les niveaux scolaires

Niveaux		Nombre de sujets
1ère année		--
2ième année		4
3ième année		2
4ième année		3
5ième année		2
6ième année		1
Secondaire I		2
Secondaire II		1
Secondaire III		2
Secondaire IV		3
Secondaire V		--
Classes spéciales	Classe d'attente	
	Pré-secondaire	1
	"Exploration"	1

Tableau 4

Localisation des jeunes en fonction de leurs pairs du secteur régulier (sujets à l'élémentaire)

Sujet	Type de classe (ds école rég)		Dénombrement flottant	Situation par rapport au système en cascade
	Régulière	Spéciale		
* 1	X			Niveau 2
* 2	X			Niveau 2
* 3	X			Niveau 2
* 4	X			Niveau 3
5	X			Niveau 3
6	X			Niveau 3
7	X			Niveau 3
8	X			
9	X			
10	X			Niveau 2
*11	X			Niveau 3
*12		X	X	Niveau 5

* Ce sont tous des sujets qui bénéficient du service itinérant de Nazareth et Louis-Braille à divers niveaux.

Tableau 4a

Localisation des jeunes en fonction de leurs pairs du secteur régulier (sujets au secondaire)

Sujet	Type de classe (ds école rég)		Dénombrement flottant	Situation par rapport au système en cascade
	Régulière	Spéciale		
13	X			Niveau 3
14	X			Niveau 3
15	X			Niveau 3
16	X			Niveau 3
17	X			Niveau 3
18	X			Niveau 2
19	X			Niveau 2
20	X			Niveau 3
21		X		Niveau 5
22		X		Niveau 5

e) Organisation humaine et physique de l'école

Ces élèves sont scolarisés à l'intérieur d'écoles élémentaires et secondaires régulières différentes. Suivent des exemples d'organisation d'une de ces écoles élémentaires et d'une de ces écoles de niveau secondaire (polyvalente).

1. Exemple d'une école élémentaire

   1. Nombre d'élèves: 320
   2. Nombre de professeurs: 13
   3. Nombre de professeurs spécialistes: 3
   4. Personnel de direction: 1
   5. Répartition des classes: 1 maternelle
      2 premières
      2 deuxièmes
      2 troisièmes
      2 quatrièmes
      2 cinquièmes
      2 sixièmes
   6. Nombre de locaux de classe: 13
   7. Nombre de locaux spécialisés: 3
   8. Les services: psychologue
      service social
      infirmière

2. Exemple d'une école polyvalente

   1. Nombre d'élèves: 2 500
   2. Nombre de professeurs: 165
   3. Nombre de locaux de classe: 40
   4. Nombre de locaux spécialisés: 30
   5. Personnel de direction: 15
   6. Service de la pastorale
   7. Services de consultation: psychologue, conseiller en orientation
   8. Services médicaux

f) Identification des intervenants, spécification des rôles, fréquence de leurs interventions et description des liens fonctionnels

Rôle des intervenants

Ces sujets étant scolarisés dans des écoles régulières, les intervenants qui oeuvrent auprès d'eux sont les mêmes que ceux qui travaillent auprès des élèves des classes régulières. En plus de ces intervenants réguliers, il y a le maître itinérant qui accorde à chaque sujet des services selon ses besoins individuels. Le tableau suivant présente pour les sujets de l'élémentaire les divers intervenants qui oeuvrent auprès d'eux.

Rôle du psycho-éducateur (personne-ressource du projet)

Les objectifs du projet étant d'évaluer et de compléter le modèle d'intégration actuellement vécu par les élèves handicapés de la vue, le rôle du psycho-éducateur fut surtout centré sur l'évaluation de ce modèle et sur les interventions définies en fonction des conclusions obtenues dans la première phase du projet-pilote. De plus, le psycho-éducateur a assuré le support auprès de quelques élèves.

Tableau 5

Identification des intervenants et fréquence des interventions pour les 12 premiers sujets

	INTERVENANTS						
Sujets	Prof. titulaire	Prof. éducation phys.	Prof. arts plastiques	Prof. musique	Orthopédagogue	Prof. itinérant	Autres: anglais
# 1	1230	90	-	45	-	30 min/3 mois	-
# 2	1230	90	-	45	-	30 min/3 mois	-
# 3	1230	45	45	-	-	60 min/4 mois	-
# 4	1230	90	-	45	270 min	70 min/sem.	-
# 5	1230	55	55	55	-	55 min/mois	-
# 6	1230	90	-	60	-	180 min/sem.	-
# 7	1230	110	-	-	-	55 min/2 mois	55
# 8	1230	45	-	45	-	360 min/sem.	90
# 9	1230	80	-	40	-	120 min/mois	120
# 10	1230	50	50	-	-	50 min/sem.	50
# 11	-	-	-	-	-	-	-
# 12	1230	55	50	50	-	100 min/sem.	-

g) Assiette horaire

Les horaires des élèves sont les mêmes que les autres enfants des classes régulières des écoles élémentaires et des polyvalentes.

La figure suivante présente un exemple d'une assiette horaire d'un des sujets.

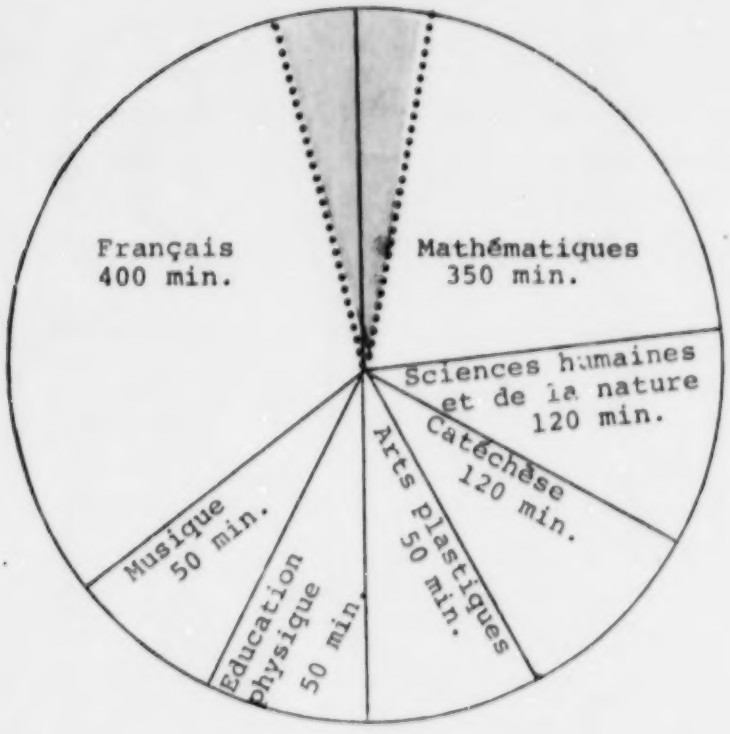

maître itinérant

Pour les besoins de la figure: le temps du prof. itinérant est inscrit sur le temps Français-Mathématiques. En réalité, ce temps peut être pris sur les autres périodes.

Type: THÈSE No:

Auteur: Goupil, Georgette

Titre: Scolarisation des handicapés visuels de 6 à 16 ans

Monographie: Recueil: Périodiques:

Date de publication: 1981 Volume: No. de pages: 153 p.

Organisme: C.S.B. de Chambly

Programme: MEQ Dir. D.P., Projet Pilote, H.V. # 7,938100,000

Analyse: Départ: 82-07-15 Retour: Priorité: A

Microfiche disponible : Oui ☐ Non ☑ Autorisé: Oui ☑ Non ☐

Double:

Notes: Fait Partie de : Info Recherche no 66

h) Facteurs géographiques

Les sujets sont répartis sur tout le territoire desservi par les professeurs itinérants de la Commission Scolaire Régionale de Chambly.

Les tableaux suivants présentent leur répartition.

Tableau 6

Facteurs géographiques et commissions scolaires
(à l'élémentaire)

Sujet	Localité de l'école	Commission scolaire	Type géographique
1	Sherbrooke	Sherbrooke	urbain
2	Sherbrooke	Sherbrooke	urbain
3	Ville des Laurentides	Des Cascades - l'Achigan	rural
4	Sherbrooke	Sherbrooke	urbain
5	Longueuil	Jacques-Cartier	urbain
6	Varennes	Varennes	urbain
7	St-Sauveur des Monts	Des Laurentides	semi-rural
8	St-Lambert	St-Exupéry	urbain
9	St-Antoine Abbé	Huntingdon	rural
10	Farnham	Des Rivières	semi-rural
11	Longueuil	Jacques-Cartier	urbain
12	Sherbrooke	Sherbrooke	urbain

Tableau 6a

Facteurs géographiques et commissions scolaires
(au secondaire)

Sujet	Localité de l'école	Commission scolaire	Type géographique
13	Cowansville	Davignon	semi-rural
14	Lasalle	Sault-St-Louis	urbain
15	Louiseville	Vieilles-Forges	semi-rural
16	Cowansville	Davignon	semi-rural
17	Longueuil	De Chambly	urbain
18	St-Hubert	De Chambly	urbain
19	Lorraine	Mille-Iles	urbain
20	St-Hubert	De Chambly	urbain
21	Farnham	Honoré-Mercier	semi-rural
22	Lac Mégantic	De l'Estrie	semi-rural

4.2 Les objectifs de la recherche

Objectif général

Analyser, dans l'optique de l'intégration, le modèle de scolarisation vécu par les élèves de l'école Nazareth et Louis-Braille et le modèle vécu par les élèves handicapés visuels du secteur régulier. Cette analyse a pour but de dégager les éléments clés de l'intégration des élèves handicapés de la vue afin d'améliorer les conditions d'intégration de ces enfants.

Cet objectif général a été posé au début de la première année du projet-pilote, soit en 1979-80. Au cours de cette première étape, le modèle de scolarisation a été analysé au secondaire tant à l'école Nazareth et Louis-Braille que dans les écoles régulières.

La poursuite du projet en 1980-81 a donc été axée sur les objectifs spécifiques suivants:

1. évaluer le modèle de scolarisation vécu à l'élémentaire et approfondir, le modèle vécu au secondaire
2. partant des données obtenues en 1979-80 au secondaire, instaurer des interventions pour favoriser l'intégration

3. dégager le modèle des services établis ainsi que les ressources nécessaires.

Etapes de réalisation

Septembre

- Familiarisation de la personne-ressource avec le milieu.
- Consultation avec le milieu pour la suite du projet.
- Elaboration et précision des objectifs spécifiques de la recherche.

Octobre

- Elaboration des instruments de recherche.
- Rencontres avec des sujets intégrés.

Novembre

- Début de l'expérimentation à l'élémentaire.
- Le psycho-éducateur suit toutes les interventions avec une élève intégrée au secondaire.
- Consultation du milieu et de la littérature pour la rédaction du document d'information.

Décembre

- Poursuite de l'expérimentation.
- Suivi des interventions avec l'élève intégré au secondaire.
- Rédaction du document d'information.

Janvier

- Poursuite de l'expérimentation.
- Suivi des interventions avec l'élève intégré au secondaire.
- Consultations auprès de professeurs itinérants, service de basse vision, de direction, etc. pour une première critique et commentaires sur le texte du guide d'information. (Consultations de groupe et individuelles).
- Démarches pour l'imprimerie et les illustrations du guide d'information.

Février

- Poursuite de l'expérimentation.
- Suivi des interventions avec l'élève intégré au secondaire.
- Deuxième rédaction du guide d'information.
- Suite des démarches à l'imprimerie... modifications au guide.

Mars

- Poursuite et fin de l'expérimentation.
- Suivi des interventions avec l'élève intégré au secondaire.
- Début de la deuxième partie de l'expérimentation: questionnaire aux parents.

Avril

- Poursuite de l'enquête auprès des parents.
- Suivi des interventions avec l'élève intégré au secondaire.
- Guide d'information: première et deuxième corrections des épreuves de l'imprimerie.

Mai

- Fin de l'enquête auprès des parents.
- Corrections de la troisième épreuve du guide

d'information... démarches pour l'imprimerie.
- Rédaction du rapport final
  . compilation
  . analyse
  . synthèse.

Juin

- Communication des résultats avec les intervenants.
- Poursuite de l'évaluation du guide d'information auprès d'autres services pour handicapés de la vue.

4.3 Hypothèses posées s'il y a lieu

Dans ce projet, la formulation d'hypothèses expérimentales n'a pas été utilisée. Il s'agit plutôt de décrire et d'évaluer un modèle déjà existant de manière à cerner ses qualités et ses faiblesses, ceci dans l'optique de son perfectionnement.

Le projet consiste également à mettre en place, à partir des données obtenues l'an dernier, des interventions destinées à améliorer le modèle d'intégration vécu par les sujets handicapés de la vue. Cette année, l'accent a été mis sur l'information à accorder aux enseignants.

4.4 Elaboration du modèle d'intervention

Parmi les élèves handicapés de la vue, une partie d'entre eux a été, jusqu'à ce jour, scolarisée dans des écoles spéciales, souvent à l'intérieur de Centres spécialisés pour cette population. Une autre partie fut scolarisée en milieu ouvert.

Le présent projet a pour objectif général d'analyser dans l'optique de l'intégration, le modèle de scolarisation vécu par les élèves de l'école Nazareth et Louis-Braille (école spécialement pour des élèves handicapés de la vue) et le modèle vécu par les élèves handicapés visuels du secteur régulier.

Cette analyse a débuté en 1979-1980, par la première phase de ce projet-pilote. Dans cette première étape, a été faite, l'analyse du modèle de scolarisation de deux groupes d'élèves handicapés de la vue. Le premier groupe, le groupe A, était constitué d'élèves handicapés de la vue et scolarisés à l'école Nazareth et Louis-Braille. Le second groupe, évalué le groupe B, était formé d'élèves actuellement scolarisés dans des classes régulières et bénéficiant des services itinérants de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille. Ces deux groupes de sujets étaient de niveau secondaire.

En 1979-1980, chez ces deux groupes d'élèves du secondaire furent évalués les perceptions d'une intégration dans un monde de voyants, les comportements scolaires et l'intégration sociale. Furent également évalués, pour le groupe B, les perceptions des maîtres de ces élèves.
Ces évaluation ont éte réalisées à l'aide de plusieurs instruments: un questionnaire sur la perception de l'intégration, un questionnaire sur les comportements scolaires et l'utilisation des services, un questionnaire sociométrique et un questionnaire à l'enseignant. Le groupe A s'est vu administrer les trois premiers instruments, le groupe B l'ensemble complet des questionnaires. (Annexe A).

Les résultats détaillés sont présentés dans le premier rapport final publié dans le numéro 56-2 de l'Info-Recherche.

Des résultats de cette première phase du projet se dégagèrent les conclusions qui suivent. Un des thèmes majeurs qui se dégage de l'ensemble des résultats est le manque d'information accordée aux élèves et aux maîtres. Ce problème se situe à plusieurs niveaux. D'une part, les élèves ne semblent pas être informés des services pouvant leur être utiles

et sont parfois incapables de bien nommer les services ou les aides employés. D'autre part, ce manque d'information se reflète également au niveau des enseignants qui accueillent dans leur classe régulière un élève handicapé de la vue. Seulement 33% des enseignants du secondaire avaient l'impression d'avoir été bien renseignés avant l'arrivée en classe de l'élève handicapé de la vue.

Or l'information est considérée par plusieurs comme un élément facilitateur du processus d'intégration. Aux Etats-Unis on retrouve plusieurs textes (Calovoni, 1975; Martin et Hoben, 1977; Willoughby, 1974, Dean, 1972) qui soulignent l'importance de cette information ou indiquent les renseignements essentiels à communiquer aux maîtres.

> "Plusieurs guides d'information (Lesly Corn et Martinez, 1977; Martin et Hoben, 1977; Calovoni, 1975, etc...) ont été élaborés afin de décrire les principales "modifications et précautions" que doit prendre l'enseignant qui accueille un enfant handicapé de la vue. Les principales suggestions retrouvées dans ces guides concernent: l'association constante de consignes verbales aux consignes non-verbales, la description verbale des instructions données au tableau, la nécessité de présenter une écriture lisible sur un tableau offrant un maximun de contraste (par un nettoyage soigné et une bonne craie), la place en classe, la facilitation de l'utilisation des aides par l'enfant un matériel bien lisible, et la possibilité d'offrir à l'enfant l'aide de ses pairs lorsque nécessaire.

> Ces brochures d'informations décrivent également plusieurs "trucs" qui faciliteront la participation de l'enfant en classe. Entre autres, ces documents suggèrent d'utiliser des acétates de couleur pour accentuer les contrastes de l'imprimé, de permettre à l'enfant de s'approcher du tableau, d'éviter de placer dans son champ visuel des objets réfléchissant la lumière, de toujours s'adresser à lui en prononçant son nom, etc. Ces livrets précisent également ce que doit faire le maître dans des situations telles la projection de films, de diapositives ou le visionnement d'émissions de télévision. Ceci nécessite donc des moyens d'information. Dean (1972) précise que l'enseignant doit être informé sur la nature du handicap et sur les caractéristiques de l'élève et ce, avant que l'enfant ne soit intégré dans sa classe." (Goupil, 1981, pp. 41, 42).

Les résultats du projet-pilote 1979-1980 indiquent également que les sujets handicapés de la vue ont des perceptions favorables à leur intégration avec des élèves voyants. Quelques analyses sociométriques (effectuées auprès de 7 sujets) indiquent cependant que la situation sociale des élèves handicapés de la vue semble plus difficile que cette de leurs pairs voyants. En effet, plusieurs de ces sujets obtiennent des résultats situés sous la limite inférieure de la moyenne des sociogrammes. Le nombre peu élevé d'élèves ne permettait cependant pas de tirer des conclusions fermes à ce sujet. Par la suite, toutefois, cette difficulté d'intégration sociale fut confirmée par une autre recherche (Goupil, 1980). Dans une thèse de doctorat, effec-

tuée sur 33 sujets, les résultats indiquent clairement que les sujets handicapés de la vue sont nettement moins choisis que des sujets de vision normale. En effet, plus de 50% d'entre eux obtiennent des résultats situés sous la limite inférieure des moyennes des sociogrammes. Ce problème est noté à la fois au niveau élémentaire et au niveau secondaire.

Quant au fonctionnement scolaire des élèves évalués en 1979-1980, en général, sauf en histoire, les élèves n'ont pas indiqué, dans les questionnaires utilisés avoir éprouvé de grandes difficultés dans les matières scolaires. Ceci est confirmé en partie par la recherche doctorale mentionnée plus haut. En effet, il n'existe pas de différence significative entre les notes en français et en mathématiques des sujets handicapés de la vue et celles de leurs pairs de vision normale.

Suite aux conclusions dégagées de cette première phase du projet, les objectifs spécifiques furent élaborés pour la seconde partie. Ces objectifs furent directement reliés aux recommandations formulées en 1979-1980. Ces recommandations visaient le mise en place de meilleures mesures d'information , une analyse plus poussée de la situation sociale des

élèves handicapés de la vue intégrés dans les écoles régulières et la poursuite de la recherche au niveau élémentaire.

En 1980-1981, le projet a donc surtout été axé sur l'analyse du modèle vécu à l'élémentaire, sur l'approfondissement de celui vécu au secondaire (en vue de cerner la nature des difficultés sociales des élèves).

Un accent particulier a également été placé sur la mise sur pied de mesures destinées à faciliter l'intégration par l'intermédiaire de l'information accordée aux enseignants du secteur "régulier".

Les objectifs de la recherche

La recherche s'est donc axée autour de l'objectif général et des trois objectifs spécifiques déjà énumérés au point 4.2 du présent rapport: l'évaluation du modèle de scolarisation vécu à l'élémentaire et l'approfondissement du modèle vécu au secondaire; la mise en place d'interventions pour favoriser l'intégration, interventions axées pricipalement sur l'information. Quant au troisième objectif, il vise à dégager le modèle des services établis et les ressour-

ces nécessaires. Ce dernier objectif sera atteint grâce à la synthèse des données obtenues en 1979-1980 et en 1980-1981.

La description du modèle de recherche adoptée

Nous reprendrons, ici, chacun des objectifs spécifiques et indiquerons comment le modèle de la recherche vise leur atteinte.

Premier objectif spécifique

Le premier objectif se présente ainsi:

> Evaluer le modèle de scolarisation vécu à l'élémentaire et approfondir le modèle vécu au secondaire

Cet objectif comporte donc deux parties: 1) évaluer le modèle vécu à l'élémentaire 2) approfondir le modèle vécu au secondaire. Le texte suivant indiquera comment la recherche a été élaborée autour de ces deux parties reliées au premier objectif spécifique.

1) L'évaluation du modèle de scolarisation vécu par les élèves de l'élémentaire

L'évaluation du modèle de scolarisation vécu par les élèves à l'élémentaire a été réalisé auprès des enseignants intégrant un élève handicapé de la vue et bénéficiant de services itinérants et auprès des parents de ces élèves.

a) L'évaluation auprès des enseignants

L'évaluation réalisée auprès des enseignants a pour objectif de dégager les perceptions générales des maîtres envers l'intégration, les améliorations souhaitées, les principales difficultés des élèves et les modifications concrètes apportées à la structure de de la classe en vue de faciliter l'intégration de l'élève handicapé de la vue. Cette évaluation a également pour but de dégager la nature des services itinérants offerts et la satisfaction face à cette modalité d'intervention.

Cette évaluation générale fut réalisée pour les sujets de l'élémentaire bénéficiant des services itinérants de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille. Toutefois, étant donnée l'importance des premières années de scolarisation, un questionnaire particulier fut élaboré pour les maîtres des élèves du premier cycle (niveau 1, 2 et 3).

b) L'évaluation auprès des parents

Les parents étant les premiers responsables de l'élève handicapé de la vue, un questionnaire a eu pour objectif de cerner leurs perceptions générales envers l'intégration de leur enfant et envers les services itinérants accordés.

2) L'approfondissement du modèle de scolarisation vécu au secondaire

En 1979-1980, le projet-pilote avait été centré sur l'évaluation du modèle de scolarisation vécu au secondaire. Cette année cette analyse a été complétée par une étude plus descriptive du vécu de sujets du secondaire. Cette analyse a pour objectif de cerner davantage les difficultés d'ordre social vécu par les élèves handicapés de la vue et de permettre une meilleure description des services accordés aux élèves. Pour ce faire, entre autres, la personne-ressource a suivi toutes les démarches entreprises pour intégrer une élève dans une polyvalente. Cette intégration sera décrite dans la section du rapport consacrée à la présentation des résultats.

Deuxième objectif spécifique

Le deuxième objectif spécifique, rappelons-le, était ainsi formulé:

> Partant des données obtenues en 1979-1980, au secondaire, instaurer des interventions pour favoriser l'intégration.

Les données obtenues en 1979-1980 soulignaient,

en particulier, le manque d'information accordée aux maîtres intégrant un élève handicapé de la vue dans une école régulière. Afin de pallier à ce manque, une brochure d'information a été réalisée dans le cadre de ce projet. Elle est jointe en annexe (annexe C). Ce document a pour objectif de renseigner les maîtres sur le handicap de la vue, sur les attitudes envers l'élève et sur les modifications concrètes à opérer en classe, en vue de faciliter l'intégration de l'enfant handicapé de la vue.

Le texte de ce document a été élaboré par le chercheur et la personne-ressource attachés au projet. Sa rédaction a été facilitée grâce à la collaboration des maîtres itinérants de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille. Le texte a été illustré par des dessins des élèves de quatrième année de l'école Louis-de-Frontenac, classe où se vivait une expérience d'intégration rattachée au projet-pilote "Intégration des handicapés de la vue de cécité totale." La mise en page a été réalisée par les élèves du cours d'imprimerie de la polyvalente Mgr.-A-Parent. Cette modalité a toutefois entraîné de longs délais pour sa publication.

Troisième objectif spécifique

Le troisième objectif spécifique est ainsi formulé:

Dégager le modèle des services établis et les ressources nécessaires.

Cet objectif sera réalisé par la synthèse des données obtenues en 1979-1980 et 1980-1981.

4.5 EVALUATION DU MODELE D'INTERVENTION ET D'ORGANISATION

Dans cette section du rapport, nous présenterons pour les deux premiers objectifs spécifiques de la recherche les moyens d'évaluation utilisés, la méthode d'analyse, les résultats.

Suivra la synthèse de ces résultats ainsi que celle de l'ensemble des résultats obtenus en 1979-1980 et 1980-1981. Cette synthèse, rappelons-le, est l'objet du troisième objectif spécifique de ce projet.

4.5.1 Evaluation du modèle d'intervention et d'organisation

Premier objectif spécifique:

Evaluer le modèle de scolarisation vécu à l'élémentaire et approfondir le modèle vécu au secondaire.

4.5.1.1 Evaluation du modèle de scolarisation vécu à l'élémentaire

A) Les moyens d'évaluation

Les évaluations ont été basées sur des questionnaires et des entrevues. Ces évaluations ont été réalisées auprès des maîtres des écoles régulières accueillant des élèves handicapés de la vue et bénéficiant des services itinérants de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille.

Les questionnaires utilisés sont au nombre de quatre. Le premier instrument: Le questionnaire à l'enseignant sur l'intégration de l'élève handicapé de la vue à l'école régulière est subdivisé en quatre parties: 1) Les perceptions générales envers l'intégration. 2) Le support et l'information reçus. 3) Les modifications apportées à l'organisation matérielle de la classe. 4) Les améliorations suggérées pour faciliter l'intégration de l'élève handicapé de la vue.

Le second questionnaire avait pour objectif d'évaluer si l'enfant du premier cycle de l'élémentaire éprouvait des difficultés particulières en français et en mathématiques. Quant au troisième questionnaire il avait pour sujet les services itinérants. Le quatrième questionnaire a été adressé aux parents.

B) Méthode d'analyse

Les résultats ont été compilés pour chacun des questionnaires soit en termes descriptifs ou encore selon des modalités quantitatives, le tout dépendant de la nature des questions.

C) Présentation des résultats

1) Résultats obtenus au questionnaire 1

Ce questionnaire, rappelons-le était subdivisé en quatre parties. Nous examinerons, ici, les résultats obtenus aux questions de chacune de ces parties.

Première partie du questionnaire 1

La première question de l'instrument était ouverte et ainsi formulée: "Comment considérez-vous l'intégration de cet enfant dans votre classe?" Cette question était suivie d'une autre visant à la compléter: "Selon vous cette intégration est-elle un succès ou un échec?"

Douze enseignants furent rencontrés. Dans l'ensemble on obtint les réponses suivantes. Plusieurs d'entre eux (4) considèrent l'enfant comme "normal" et même s'interrogent à savoir pourquoi cet élève est classé parmi les handicapés. Pour ces quatre enseignants, la présence en classe de l'enfant ne semble pas avoir entraîné de grandes modifications ou encore demandé une attention très particulière. D'autres enseignants, cependant, soulignent les modifications qu'ils ont dû apporter à leurs comportements quotidiens; entre autres, ils doivent être soucieux d'associer des consignes verbales à leurs consignes écrites au tableau. Un maître souligne le fait que l'élève ralentit le rythme de travail de la classe. On indique également les difficultés inhérantes à la concertation des interventions des différentes personnes qui oeuvrent auprès de l'élève handicapé de la vue

(personnes-ressources, maître titulaire, maître itinérant). Le manque de ressources disponibles est également souligné par l'un des enseignants rencontrés.

A la question "Selon vous cette intégration est-elle un succès ou un échec?", on obtient huit réponses "succès" et quatre réponses "mitigées". Une réponse est qualifiée de "mitigée" lorsque l'enseignant considère que c'est un succès sur un point (par exemple: les notes scolaires) et un échec sur un autre (par exemple: l'intégration sociale). Le tableau 7 présente la fréquence des sujets ayant suscité les réponses "succès" "échec" et "réponse mitigée".

L'interviewer demandait également aux enseignants à partir de quels critères ils qualifiaient cette intégration comme un succès ou un échec. Puisqu'aucun sujet n'a suscité la réponse "échec", ce qualificatif était toujours appliqué qu'à une partie des comportements de l'élève en classe. Le tableau 8 présentent les motifs évoqués par les enseignants pour qualifier de succès ou d'échec les divers comportements des élèves en classe.

Pour faciliter la lecture de ces réponses nous les avons regroupées en trois catégories: les réponses relatives aux résultats scolaires, à l'intégration sociale et les réponses spécifiquement reliées au handicap.

Tableau 7

Opinions des enseignants sur l'intégration d'un élève handicapé de la vue dans leur classe

Sujet	Réponse succès	Réponse échec	Réponse mitigée
1	X		
2	X		
3	X		
4			X
5	X		
6	X		
7	X		
8	X		
9	X		
10			X
11			X
12			X
Total	8	0	4

Tableau 8

Réponses des enseignants reliées
au succès de l'intégration en classe

Réponses reliées aux résultats scol.	Réponses reliées à l'intégration soc.	Réponses reliées spéc. au handicap
Bonne motivation	L'élève participe aux mêmes activités	L'enfant peut vivre dans un milieu régulier
Apprentissage au même rythme que les autres	L'enfant est demandé pour faire partie des équipes de travail	L'enfant vit dans son quartier
Bonne compréhension, bonne utilisation de la mémoire	L'enfant est considéré comme les autres	L'élève est autonome
Bonne réussite, résultats comparables à la moyenne	L'enfant participe à la récréation	L'enfant accepte de travailler plus fort que les autres
Il y a des élèves qui ont des résultats moindres que l'élève handicapé de la vue	L'enfant est considéré comme un membre à part entière du groupe-classe	Possibilité d'avoir accès à l'aide des parents.

Tableau 9

Réponses des enseignants reliées à l'échec de l'intégration sur un point particulier

Réponses reliées aux résultats scol.	Réponses reliées à l'intégration soc.	Réponses reliées spéc. au handicap
Rendement plus lent	Ne peut faire tous les exercices physiques	Rendement plus lent à cause des difficultés visuelles
Distraction en classe	Se tient avec des élèves plus jeunes	Doit fournir plus d'efforts
Orthographe faible	Problèmes de comportements	N'a pas développé sa compréhension auditive
Difficultés à suivre toutes les explications en classe	Difficultés à être accepté dans des équipes	A des difficultés à voir
Paresse		
Manque de concentration		
Echec en français n'a jamais appris à lire		

La lecture de ces réponses des enseignants souligne que, bien que plusieurs difficultés en classe puissent être liées au handicap, d'autres par contre, sont celles rencontrées par plusieurs enfants non handicapés: le manque de concentration, les difficultées en orthographe, etc. Dans plusieurs cas, il est, effectivement, difficile de trancher pour connaître la cause première d'un problème en classe.

Dans cette première partie du questionnaire, on demandait également à l'enseignant si l'enfant éprouvait des difficultés particulières en classe. Le tableau suivant présente les réponses obtenues pour chacun des sujets.

Tableau 10

Difficultés éprouvées
par les sujets en classe

Sujets	Difficultés présentes	Aucune difficulté signalée par le maître
1		X
2		X
3		X
4	Difficultés dans l'apprentissage du français	
5	Difficultés de concentration	
6	Difficultés dans l'écriture	
7		X
8		X
9		X
10	Difficultés dans l'apprentissage de la lecture	
11	Difficultés d'intégration sociale	
12	Difficultés d'intégration sociale	

Seconde partie du questionnaire :

:conde partie du questionnaire avait pour thème le support, l'aide et l'information reçus par les enseignants accueillant, dans leur classe, un élève handicapé de la vue. Le tableau 11

indique, pour chacun de ces maîtres, la provenance de ce support.

Tableau 11

Support reçu par les enseignants

Enseignant de l'élève	Support donné par					
	Collègues	Pairs	Direction de l'école	Maître itinérant	Commission scol.	Parents
1				X		X
2				X		X
3	X	X	X	X	X	X
4	X			X		
5	X			X		X
6		X	X	X		X
7		X	X	X	X	X
8	X	X	X	X	X	X
9	X	X	X	X		
10		X		X		
11	X		X	X	X	X
12	X			X		X
Total	7	6	6	12	4	9

Les résultats présentés dans le tableau précédent indiquent que tous les enseignants rencontrés estiment recevoir du support de la part du maître itinérant. La plupart d'entre eux (9/12) croient également recevoir de l'aide de la part des parents de l'élève handicapé de la vue.

Dans cette seconde partie du questionnaire, on demandait aux enseignants s'ils avaient l'impression d'avoir été suffisamment bien renseignés avant l'intégration de l'élève handicapé de la vue dans leur classe. Le tableau suivant présente, pour chacun des enseignants les réponses positives et négatives obtenues.

Tableau 12

Information reçue antérieurement à l'intégration de l'élève handicapé de la vue

Enseignant	Présence de l'information		
	Oui	Non	Plus ou moins renseigné
1		X	
2		X	
3		X	
4			x
5	X		
6		X	
7		X	
8		X	
9		X	
10	X		
11		X	
12		X	
Total	2	9	1

Les résultats indiqués dans le tableau précédent permettent de constater que la plupart des enseignants estiment ne pas avoir été suffisamment bien renseignés avant l'arrivée de l'élève handicapé de la vue dans leur classe. Les maîtres qui ont été informés l'on été par le titulaire du degré où l'enfant était scolarisé l'année précédente et par le maître itinérant.

Quant aux informations souhaitées par les enseignants elles sont relatives à la définition du handicapet à ses implications chez l'élève, aux volumes les plus appropriés, aux modifications concrètes à opérer dans la classe et aux comportements pédagogiques du maître.

Troisième partie du questionnaire 1

La troisième partie du questionnaire 1 avait pour thème les modifications apportées à l'organisation de la classe. Cette partie débutait par quatre questions relativement fermées et ayant trait aux modifications à la place de l'élève en classe, à la permission de se lever pour voir au tableau, à l'éclairage et à l'endroit assigné à l'élève pour ranger son matériel. Le tableau suivant présente les réponses obtenues pour chacun des sujets.

Tableau 13

Modifications effectues en classe

Sujet	Place en classe			Possibilité de se lever	Eclairage	Rangement du Matériel
	Oui	Non	A la demande de l'élève			
1	-	-	X	X	-	-
2	-	-	X	X	-	-
3	-	-	X	-	-	-
4	-	-	X	X	-	-
5	-	-	X	X	-	-
6	-	X	-	X	-	-
7	X	-	-	X	-	-
8	-	X	-	X	-	-
9	-	X	-	X	-	Oui (deux pupitres)
10	X	-	-	X	-	-
11	X	-	-	X	-	Oui (chaise pour déposer le matériel)
12	X	-	-	X	-	
Total	4	3	5	11	0	2

La lecture du tableau précédent indique que la plupart des enfants on la possibilité d'occuper la place en avant de la classe. Presque tous ont également la possibilité de se lever à volonté pour voir ce qui est écrit au tableau. Dans aucune des classes, on a modifié l'éclairage et seuls deux enfants bénéficient d'un endroit ou de possibilités spéciales pour ranger leur matériel.

Une question plus ouverte: "Y-a-t-il d'autres modifications qui ont été apportées?" visait à cerner les changements opérés par les maîtres dans leursclasses. Les réponses les plus fréquentes sont les suivantes: l'apport d'explications individuelles à l'élève handicapé de la vue, l'aide pour s'orienter dans des travaux écrits, une écriture grossie au tableau, la distribution des copies les mieux imprimées (les plus foncées) à l'élève handicapé de la vue, l'association de consignes verbales aux consignes écrites au tableau, et finalement une augmentation des explications orales.

Quatrième partie du questionnaire 1

La quatrième section du questionnaire avait pour sujet les améliorations souhaitées pour faciliter l'intégration de l'élève handicapé de la vue. Les questions étaient ainsi formulées: "Y-a-t-il des améliorations que vous suggéreriez à la lumière de votre expérience concernant le support le matériel, l'organisation pédagogique ou la structure "sociale" de la classe?

On obtient les réponses suivantes à cette question. Tout d'abord, au niveau du support, plusieurs enseignants souhaitent avoir l'assurance de services itinérants en cas de détérioration de la vision ou encore de la performance de l'élève handicapé de la vue. On souhaite également recevoir une information plus détaillée sur le rôle et la tâche précise assumés par le maître itinérant. Selon les témoignages des enseignants rencontrés ce support devrait surtout se centrer sur la préparation des enseignants et des parents en vue de faciliter l'intégration de l'élève. On aimerait également être renseigné sur les conditions de la vision de l'élève. Un enseignant souhaite adjoindre aux services du professeur itinérant ceux d'un orthopédagogue.

Au niveau du matériel, on aimerait que le caractère des volumes utilisés soit mieux adapté au degré visuel de l'élève. Quant aux améliorations à effectuer à l'organisation pédagogique générale, les enseignants ont souligné la nécessité de bien structurer le temps de classe et des modifications essentielles à certains comportements pédagogiques de base (par exemple joindre une consigne verbale à toute consigne écrite au tableau). Quant aux améliorations de nature plutôt sociale, on souligne la nécessité d'apporter de l'aide aux parents et de connaître des façons d'expliquer le handicap de la vue aux autres élèves de la classe. Quelques enseignants ont également mentionné le problème social inhérent à l'intégration de l'élève avec ses pairs.

En résumé, les améliorations souhaitées concernent surtout l'information, l'assurance de recevoir du support en cas de difficulté, l'apport de volumes adéquats et l'aide à apporter aux parents.

Il est à noter, également, que plusieurs enseignants n'ont mentionné aucune amélioration nécessaire. Le tableau suivant indique la fré-

quence des enseignants qui n'ont indiqué aucun changement, ni amélioration aux quatre questions fermées de cette quatrième partie du questionnaire.

Tableau 14

Fréquence des enseignants (N = 12) n'ayant rien indiqué concernant des améliorations possibles

Support	Matériel	Organisation pédagogique	Structure sociale
4	7	9	8

Résultats obtenus au questionnaire 11

Ce questionnaire, rappelons-le, s'adressait aux enseignants qui intégraient dans leur classe un élève handicapé de la vue, au premier cycle de l'élémentaire.

Les questions avaient pour sujet la méthode utilisée en français et en mathématiques. On demandait également si l'enfant éprouvait des difficultés particulières à la fois liées à la méthode et à son handicap de la vue. La personne ressource relevait également les notes des sujets dans ces deux matières.

Parmi les 12 sujets du groupe de l'élémentaire, six d'entre eux étaient scolarisés dans des classes de premier cycle. Le tableau suivant résume les méthodes et les difficultés de chacun de ces six sujets.

Tableau 15

Méthodes utilisées en français et en mathématiques et difficultés rencontrées par les sujets du premier cycle de l'élémentaire

Sujet	Méthode de français	Difficultés	Méthode de mathématique	Difficultés
1	Sablier	-	Moderne	-
2	Sablier	-	Moderne	-
3	Dynamique et Forest-Ouimet	-	Moderne	-
4	Sablier	Décodage difficile	Moderne	-
5	Sablier	Diff. de concentration	Moderne	-
6	Sablier Forest-Ouimet	Difficulté d'écriture	Moderne	Diff. dans les exercices

Les moyennes des notes des sujets handicapés de la vue et les moyennes de leurs classes d'appartenance sont présentées dans le tableau suivant:

Tableau 16

Moyennes en français et en mathématiques des sujets du premier cycle de l'élémentaire et de leurs classes d'appartenance

Moyennes en français		Moyennes en mathématiques	
Sujets handicapés de la vue	Classes	Sujets handicapés de la vue	Classes
73	75	70,6	74

Résultats obtenus au questionnaire III

Le troisième questionnaire avait pour objet les services itinérants. La première partie du questionnaire portait sur la fréquence, la durée et le but des interventions des services itinérants. Le tableau suivant présente les réponses obtenues.

La lecture de ce tableau permet de constater que les interventions sont surtout centrées sur

l'apport d'information, l'évaluation, la récupération scolaire et l'apprentissage de méthodes de travail visant à compenser le handicap de la vue.

On y note également que la durée des interventions varie en fonction de chaque élève. Certains élèves bénéficient de services toutes les semaines alors que d'autres en bénéficient toutes les 5 semaines.

Tableau 17

Fréquence, durée et buts
des interventions des services itinérants

Sujets	Fréquence	Durée	Buts de l'intervention
1	1 fois/mois	15 à 45m.	Evaluation; s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes
2	1 fois/mois	15 à 45m.	Evaluation; s'assurer qu'il n'y a pas de problèmes
3	1 fois/5 sem.	1h30	Evaluation du rendement de l'enfant Apport de matériel spécialisé
4	1 fois/sem.	2h00	Récupération, information Apport de matériel spécialisé
5	1 fois/3 sem.	1h30	Information Récupération scolaire
6	Minimum: 2 fois/sem. Fréquence variable	2h00	Récupération scolaire Information

Tableau 17 (suite)

Fréquence, durée et buts
des interventions des services itinérants

Sujets	Fréquence	Durée	Buts de l'intervention
7	1 fois/mois	1h30	Information Apprentissage de méthodes de travail par l'élève
8	3 fois/mois	1h30	Information, récupération Apprentissage de méthodes de travail par l'élève
9	1 fois/mois	1h30	Information, récupération Apprentissage de méthodes de travail par l'élève
10	1 fois/mois	1h00	Information, récupération scolaire
11	1 fois/mois	2h00	Information, récupération scolaire Apprentissage de méthodes de travail par l'élève
12	1 fois/mois	45m	Information, apport de matériel spécialisé

Les questions suivantes ont eu pour objet la personne à qui s'adressaient les services (l'élève handicapé de la vue ou son titulaire), la satisfaction face à ces services et les améliorations souhaitées. Dans tous les cas les services sont d'abord adressés à l'enseignant (12/12), mais pour six sujets, le maître itinérant passe plus de temps avec l'élève qu'avec son

enseignant.

La plupart des enseignants (10/12) se disent satisfaits de ces services, un ne l'est pas et un, au moment de la recherche, ne pouvait encore se prononcer n'ayant pas rencontré suffisamment de fois le maître itinérant.

Au niveau des améliorations, la moitié des enseignants souhaitent des interventions plus fréquentes. Plusieurs apprécieraient également l'instauration d'un dossier qui permette à la fois de communiquer les renseignements sur l'élève et de noter sa progression.

Résultats du questionnaire aux parents

A l'origine des questions ont été élaborées pour servir de quide (cf. rapport d'étape) pour une entrevue avec les parents. Toutefois, la personne-ressource a préféré modifier le questionnaire et le faire parvenir par la poste aux parents des élèves de l'élémentaire, à cause des difficultés liées aux rencontres à domicile.

Neuf questionnaires sur douze furent retournés. Les données suivantes sont obtenues:

A la question 1: "Savez-vous que l'enfant reçoit des services spéciaux à l'école parce qu'il a des problèmes visuels?"
Tous les parents (9/9) ont répondu par l'affirmative.

A la question "Si oui, que savez-vous de cette aide?" Deux parents semblent au courant du contenu des visites, les autres sont simplement informés du fait que l'enfant reçoit des services.

Une question avait pour sujet la satisfaction à l'égard des services. Sept parents se sont dits satisfaits, deux n'ont pas répondu à la question et un a répondu par la négative.

La question suivante était ainsi formulé: "Comment appréciez-vous cette évaluation par rapport à l'intégration de votre enfant?"

☐ Indispensable ☐ Plus ou moins nécessaire ☐ Inutile

On obtient les fréquences de réponses suivantes:

Six parents considèrent l'aide comme indispensable, un comme plus ou moins nécessaire et deux comme inutile.

Quant aux suggestions apportées elles concernent des rencontres plus fréquentes avec le maître itinérant, de meilleurs programmes pour développer l'autonomie et la présence d'appareils adéquats.

La question suivante portant sur l'utilisation de services autres que ceux fournis par la Commission scolaire. Quatre parents seulement ont indiqué utiliser les services de l'AMEO. Or, la consultation des dossiers indiquent que tous en bénéficient.

4.5.1.2 Approfondissement du modèle de scolarisation vécu au secondaire

A) et B) Les moyens d'évaluation et la méthode d'analyse

En 1979-1980, le projet-pilote avait été axé sur des évaluations très formelles au niveau secondaire. Cette année l'approfondissement du modèle de scolarisation a surtout été effectué par des études descriptives. Nous présenterons, les descriptions de l'intégration de deux sujets. Une des ces intégrations est considérée comme étant réussie. Dans l'autre cas, le sujet a été intégré quelques jours puis a décidé de lui-même de retourner à l'école spécialisée. Dans les quelques pages qui vont suivre nous essaierons donc de dégager les principaux facteurs qui sont entrés en jeu dans ces processus d'intégration.

Sujet A

Présentation du sujet:

Le sujet A est une fille qui a été une élève de l'école Nazareth et Louis-Braille pendant cinq ans. En septembre 1980, elle est inscrite au secondaire IV. Elle est alors âgée de 16 ans.

L'acuité visuelle du sujet est de 20/300 dans les deux yeux. Comme aides optiques, l'élève utilise une lunette avec lentille (oeil gauche) et une lunette bi-optique avec télescope (oeil droit). Ces aides sont ajustés dans ses verres correcteurs. Le sujet dispose également d'un télescope.

Motifs de la demande d'intégration

L'étudiante a demandé d'être intégrée dans une polyvalente parce qu'elle désire être scolarisée dans le même milieu que les jeunes de son âge et souhaite vivre entièrement dans un monde de voyants. L'école Nazareth et Louis-Braille a agréé la demande selon les critères suivants: l'autonomie dans ses déplacements, la capacité d'effectuer ses demandes de services, l'habileté à organiser son travail scolaire. De plus, les entraînements en communication fonctionnelle et en mobilité sont complétés.

La personne-ressource rattachée au projet a alors suivi toutes les démarches entreprises pour intégrer le sujet. La personne-ressource a assuré le support auprès de cette élève et auprès des enseignants de la polyvalente.

Voici le déroulement chronologique des démarches effectuées dans le cadre de cette intégration. En septembre 1980, le sujet a posé une demande d'intégration au directeur-adjoint de l'école Nazareth et Louis-Braille. Elle désire réintégrer la polyvalente de son secteur résidentiel. Une première rencontre a alors lieu entre le directeur-adjoint et l'orienteur pour évaluer les possibilités de succès de cette intégration. Puis, le sujet rencontre le professeur d'intégration qui est alors chargé de dresser le bilan de ses acquisitions scolaires et des entraînements nécessaires pour compenser le handicap de la vue.

Suite à ces démarches, le directeur-adjoint de l'école Nazareth et Louis-Braille convoque une réunion où seront présents l'adjoint d'unité du secondaire IV de la polyvalente, le professeur d'intégration de l'école Nazareth et Louis-Braille, l'orienteur, un spécialiste du service de basse vision de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et l'élève elle-même. Au cours de cette réunion, les participants discutent du dossier scolaire de l'élève, de ses conditions visuelles et des aides optiques utilisées. C'est au cours de cette réunion que l'on propose la mise en place de "stages d'immersion". En fait, il s'agit de périodes où l'élève fréquentera chacun des cours qui seront inscrits à son programme et pourra ainsi connaître ses futurs enseignants et compagnons de classe. L'adjoint d'unité de la polyvalente s'offre pour construire un horaire où le sujet pourra bénificier de cours assumés par des enseignants favorables à ce projet.

Une rencontre subséquente réunit l'équipe de l'école Nazareth et Louis-Braille, les enseignants concernés de la polyvalente et l'élève. Au cours de cette rencontre, on offre au sujet la possibilité de s'informer sur des points demeurés obscurs et le spécialiste en basse vision explique le fonctionnement visuel de l'étudiante. Au cours de cette même réunion, on offre aux enseignants la possibilité d'examiner les aides optiques utilisées par le sujet et les intervenants répondent aux questions suscitées par cette intégration. Ces questions ont surtout pour thèmes l'utilisation du résidu visuel , la fatigue du sujet, les modalités engendrées aux périodes d'éducation physique et durant les périodes de travail scolaire.

Le 24 octobre, le sujet reçoit l'horaire de la polyvalente et celui de ses journées "de stage". Telle une étudiante ré-

gulière les 27 octobre, 5 novembre et 7 novembre le sujet vit trois journées à la polyvalente. Suite à cette expérience, le sujet choisit de poursuivre son intégration. Le tableau suivant présente l'ensemble des réunions effectuées dans le cadre de cette intégration.

Tableau des réunions

Date	Intervenants impliqués	Sujets de la réunion
Septembre 80	sujet directeur-adjoint de NLB	demande faite par le sujet pour intégrer une polyvalente
Septembre 80	directeur-adjoint de NLB orienteur	discussion de cas
Septembre 80	professeur d'intégration sujet	évaluation des acquisitions scolaires et en communication fonctionnelle
Octobre 80	directeur-adjoint orienteur professeur d'intégration spécialiste en basse vision sujet adjoint d'unité de la polyvalente	.présentation de cas .propositions de stages "pré-intégration" .proposition de réunion entre l'équipe de NLB et les professeurs de la polyvalente
Octobre 80	professeur d'intégration sujet	présentation de la réunion avec les professeurs de la polyvalente
20 Octobre 80	directeur-adjoint professeur d'intégration professeur itinérant spécialiste en basse vision personne-ressource sujet	.présentation de cas .exposé du spécialiste .questions des professeurs de la polyvalente .questions du sujet aux professeurs de la polyvalente

Tableau des réunions (suite)

Date	Intervenants impliqués	Sujets de la réunion
	adjoint d'unité professeur d'anglais " d'éducation physique " de français " d'histoire " de mathématiques " sc. religieuses	
24 Octobre 80	directeur-adjoint professeur itinérant personne-ressource sujet	.remise de l'horaire de stages au sujet .dispositions quant au transport (horaire établi entre la personne-ressource et le professeur itinérant)
27 Octobre 80	sujet professeur itinérant personne-ressource	journée de stage .assume le transport du matin .rencontre l'adjoint d'unité - sa disponibilité pour la journée .aide au sujet à repérer son local du premier cours .assume le transport de fin de journée .rencontre l'adjoint d'unité le professeur de français et de sc. religieuses; bilan de la première journée de stage

Tableau des réunions (suite)

Date	Intervenants impliqués	Sujets de la réunion
28 Octobre 80	professeur d'intégration sujet	.bilan de la première journée de stages .difficultés rencontrées .communications sur les contenus de cours
29 Octobre 80	professeur d'intégration professeur itinérant personne-ressource	.compte rendu de la rencontre entre le professeur d'intégration et le sujet .dispositions selon les difficultés rencontrées par le sujet
5 Novembre 80	sujet (transport assumé par le sujet)	journée de stages
6 Novembre 80 (A.M.)	professeur d'intégration sujet	.retour sur la deuxième journée de stages
6 Novembre 80 (P.M.)	professeur d'intégration personne-ressource	.compte rendu de la rencontre du professeur d'intégration et du sujet
7 Novembre 30 (A.M.)	sujet personne-ressource	journée de stage (dernière) .assume le transport du retour .rencontre de l'adjoint d'unité .bilan avec le sujet, l'adjoint et la personne-ressource

Tableau des réunions (suite)

Date	Intervenants impliqués	Sujets de la réunion
7 Novembre 80 (P.M.)	directeur-adjoint de NLB professeur d'intégration personne-ressource sujet	.bilan de l'ensemble des stages .difficultés rencontrées; résolues et à résoudre .décision finale du sujet pour la poursuite de son intégration
10 Novembre 80	professeur itinérant personne-ressource	.compte rendu de la réunion du 7 novembre p.m. .dispositions quant à la réunion avec les professeurs de la polyvalente.
13 Novembre 80	annulation de la réunion prévue avec les professeurs de la polyvalente	.ils préfèrent la remettre après que le sujet ait vécu plusieurs semaines à la polyvalente (après la période des fêtes)
17 Novembre 80 (début de la deuxième étape)	sujet	intégration définitive du sujet à la polyvalente

Tableau des réunions (suite)

Date	Intervenants impliqués	Sujets de la réunion
20 Novembre 80	professeur itinérant adjoint d'unité	.compte rendu des premières journées régulières du sujet à la polyvalente .information: le sujet a-t-il obtenu tout son matériel scolaire?
1 Décembre 80	adjoint d'unité personne-ressource	information: .le vécu scolaire du sujet .l'acquisition de son matériel scolaire, de sa carte étudiante .l'expérience des professeurs
2 Décembre 80	professeur itinérant sujet (communication téléphonique)	le sujet demande si NLB peut lui prêter un livre pour son cours d'anglais: non disponible à la procure de la polyvalente avant 2 semaines. (n'existe pas à NLB)

En mai 1981, une entrevue a lieu avec le sujet afin de cerner ses perceptions sur cette année d'intégration. L'élève se dit très satisfiate d'être intégrée à la polyvalente. Elle indique avoir élargi le nombre de ses contacts sociaux et s'être fait de nombreux amis. Elle souligne toute l'importance qu'elle accorde à l'information. Elle dit, en effet, être extrêmement nécessaire d'informer ses enseignants et ses pairs sur la nature de son handicap et sur celle des aides optiques utilisées.
Elle nous précise, en blagant, que plusieurs croyaient qu'elle portait des lunettes "New-wave". Elle juge donc très important d'expliquer ce à quoi servent les aides optiques. Au cours de cette entrevue, on lui demande également à quel moment il est préférable d'intégrer un enfant handicapé de la vue. Elle répond "le plus tôt possible". En effet, elle croit que l'institution spécialisée engendre chez les sujets des comportements stéréotypés comportements qui ne sont pas toujours adaptés dans un milieu régulier.

Sujet B

Le sujet B est une fille âgée de 16 ans, en secondaire V.
Elle a une acuité visuelle de 20/1000 et est atteinte de rétinite pigmentaire. Elle utilise le braille et peut avoir accès au caractère noir grâce à la télévisionneuse. Elle est scolarisée à l'école Nazareth et Louis-Braille depuis 11 ans, elle est pensionnaire dans une famille d'accueil.

En mai 1980, le maître itinérant a informé le directeur-adjoint de l'arrivée de cette étudiante à la polyvalente. Ce directeur devait aviser les enseignants. Malheureusement, il y eut un changement de personnel au poste de directeur-adjoint. L'information ne fut pas trans-

mise au nouveau directeur-adjoint et aux enseignants.

Comme préparation durant l'été, l'élève s'est présentée à la polyvalente durant deux jours pour y rencontrer le directeur-adjoint. Les rencontres n'ont pas eu lieu puisque le directeur était absent. Elle profite donc de ces deux rencontres pour visiter l'école. En septembre, les enseignants ne sont pas avisés de son arrivée ni de son handicap. Certains réagissent positivement, d'autres se montrent plus récalcitrants. Le sujet éprouve de multiples difficultés avec le matériel. Mais les difficultés majeures du sujet, ne sont pas liées à l'école mais à son milieu familial. Après 11 ans d'absence de la vie familiale quotidienne, le sujet trouve extrêmement difficille de s'y réintégrer. Suite à toutes ces difficultés, après quel que jours d'intégration, le sujet demande à retourner à l'école Nazareth et Louis-Braille.

En résumé, l'examen des descriptions de l'intégration de ces deux sujets souligne l'importance à accorder à l'information des milieux concernés. Ces descriptions soulignent aussi la nécessité pour les sujets de rester, le plus possible, en contact avec "le milieu des voyants" lorsqu'il y a scolarisation dans des mesures spéciales.

4.5.2 Evaluation du modèle d'intervention et d'organisation: deuxième objectif spécifique

Partant des données obtenues en 1979-1980 au secondaire, instaurer des interventions pour favoriser l'intégration.

Dans le cadre de ce second objectif spécifique, l'accent a été mis sur l'élaboration de moyens d'information pour faciliter l'intégration des élèves handicapés de la vue. Un texte d'information a donc été élaboré. Malheureusement, ce guide d'information n'ayant été imprimé qu'à la fin mai, il été impossible d'en faire l'évaluation.

4.5.3 Evaluation du modèle d'intervention et d'organisation: troisième objectif spécifique

Dégager le modèle des services établis ainsi que les ressources nécessaires.

Cet objectif sera réalisé par la synthèse des données obtenues en 1979-1980 et 1980-1981. Cet objectif n'a pas donné lieu comme tel à une évaluation mais concerne la synthèse de toutes les données obtenues. Cet objectif, de fait est relié

à l'interprétation et la discussion des données recueillies. Le texte présentera donc les principaux points qui se dégagent de cette recherche.

1) Situation générale de l'intégration des élèves handicapés de la vue

Dans l'ensemble, les sujets de niveau secondaire semblent favorables à leur intégration dans un monde de voyants. Au niveau secondaire, les données obtenues à l'aide de questionnaires aux élèves n'ont pas révélé de difficultés majeures chez les élèves. A l'élémentaire, les entrevues avec les enseignants ont révélé que l'intégration est réussie pour la plupart des sujets et n'ont pas indiqué d'élève pour qui l'intégration serait un véritable échec. Les notes scolaires confirment ces données. Les données recueillies auprès des enseignants révèlent que pour la plupart des cas aucune modification majeure n'a été effectuée à la structure pédagogique de la classe en vue de faciliter l'intégration de l'élève handicapé de la vue. Les modifications effectuées sont surtout liées à l'augmentation

des consignes verbales, à l'association des consignes verbales et écrites et à la possibilité pour l'élève de se lever pour voir au tableau. Notons cependant, que pour deux élèves, les enseignants reproduisent en caractère grossi les copies de l'élève.

Certes, certains élèves éprouvent quelques difficultés en classe, mais il est difficile de déterminer si ces problèmes sont causés spécifiquement par le handicap de la vue où ne sont pas reliés à d'autres facteurs susceptibles d'être rencontrés par n'importe quel enfant. Nos groupes ne nous permettaient pas d'établir statistiquement des différences sur ce plan.

Si les données sociométriques nous indiquent que les sujets éprouvent des difficultés d'intégration sociale avec les pairs, plusieurs élèves ont néanmoins indiqué qu'il est important de réaliser cette intégration le plus tôt possible et que les élèves en institution éprouvent eux aussi des problèmes d'ordre social.

Les sujets rencontrés en entrevue ont

souligné l'importance de l'information dans les contacts sociaux avec les pairs.

L'examen des fréquences et des durées des interventions des services itinérants révèlent des variations importantes en fonction de chaque sujet. Certains enfants, en effet, bénéficient d'une ou deux rencontres toutes les semaines, alors que d'autres en requerront toutes les cinq semaines. Les élèves n'ont effectivement pas tous les mêmes besoins de services et un même élève pourra, à des moments divers, nécessiter différentes modalités de services. La plupart des enseignants jugent ces services essentiels et ont souligné l'absence, à l'école, d'un dossier ou serait consigné les principaux renseignements utiles et facilitant l'intégration de l'élève. On indique également, le manque de concertation entre les différents intervenants. Ce phénomène se réflète également dans les questionnaires aux parents. En effet, la plupart des parents interrogés, bien que sachant que leur enfant reçoit des services scolaires, ne sont pas au courant de

la nature et du contenu de ceux-ci. Il semble donc exister de graves lacunes quant aux moyens (dossier, concertation des interventions, etc.) pour suivre les enfants. Compte tenu de la nécessité d'individualiser le plus possible les services offerts, il devient donc urgent de combler ces manques.

2) Information et intégration des élèves handicapés de la vue

Sur ce point, la situation est critique. En effet, seuls 30% des enseignants disent avoir été informés avant l'intégration de l'élève handicapé de la vue. Or, l'information, tant dans la littérature que pour les diverses personnes rencontrées au cours de ce projet, est essentielle. Les enseignants nous ont souligné son importance et nous en ont indiqué les lacunes actuelles.

Il faudrait donc mettre en place des mesures qui permettent d'informer tous les enseignants concernés par l'intégration d'un enfant handicapé de la vue. Pour ce, il faudrait mettre à la disposition

des maîtres itinérants des moyens supplémentaires, soit en terme de personnel, de documentation écrite ou de moyens audio-visuels. Les modalités restent à déterminer. Il faut également tenir compte du temps restreint dont dispose le maître itinérant, en septembre ou en juin, pour chacun des sujets. Ayant sous leurs responsabilités plusieurs enfants, il est souvent difficile pour le maître itinérant de s'impliquer dans toutes les écoles d'autant plus que celles-ci sont souvent séparées par des dizaines, voir des centaines de kilomètres.

De plus la mise en place de ces mesures d'information, demande une planification à l'avance de l'intégration des sujets de même et la concertation de tous les intervenants. (L'examen de toutes ces données révèlle donc la multitude des variables en jeu dans ce processus d'intégration: individualisation des interventions, concertation des intervenants, information, etc.).

5. IMPACT SOCIAL

Les maîtres itinérants ont collaboré régulièrement à ce projet-pilote. Ils ont été informés des résultats au fur et à mesure qu'ils étaient obtenus.

6. RECOMMANDATIONS

1) Compte tenu des graves lacunes au niveau de l'information, il serait important d'intensifier les services itinérants durant les mois de mai et juin lorsqu'un sujet doit être intégré en septembre suivant. Ce service devrait être également intensifié durant les premiers mois de scolarisation en milieu régulier.

2) S'assurer en début de chaque année que tout le personnel concerné par la scolarisation de l'enfant ait reçu les informations nécessaires.

3) Compte tenu de la nécessité de coordonner les interventions, d'informer les enseignants et de donner des services de qualité, la mise en place d'un dossier ou d'un bilan fonctionnel, demeurant à l'école régulière de l'élève, devrait être étudiée.

   Les points suivants pourraient être consignés: nature du handicap et implications concrètes, matériel utilisé, modalités d'utilisation de ce matériel, niveau de base dans les principales matières scolaire, objectifs des visites du maître itinérant ou des autres services impliqués.

4) Que les sujets à l'école spécialisée soient maintenus les plus en contact possible avec le milieu régulier de manière à faciliter une éventuelle intégration.

7. BIBLIOGRAPHIE

CALOVINI, G. (1975). Mainstreaming the visually impaired child. Springfield: Illinois state office of education.

DEAN, M. (1972). Teacher-pupil package, visually handicapped handbook. Lausing: Michigan state deparment of education.

GOUPIL, G. (1981). Relevé bibliographique sur l'intégration de l'élève handicapé de la vue. Montréal, C.E.C.M.

GOUPIL, G. (1980a). Les conditions d'intégration de l'élève handicapé de la vue dans les écoles régulières du Québec. Thèse de doctorat inédite, Université de Montréal.

GOUPIL, G. (1980c). Scolarisation des handicapés visuels de 6 à 16 ans. Inofo-recherche, no. 56-2, Longueuil: Commission scolaire de Chambly, direction des services de recherche et de planification.

MARTIN, C.J., HOBEN, M. (1977). Supporting visually impaired students in the mainstream. Minneapolis: Institute / spécial education.

MINISTERE DE L'EDUCATION DU QUEBEC (1979). L'école Québécoise, Enoncé de politique et plan d'action. Québec: Ministère de l'Education.

SPUNGIN, J. (1977). Competency based curriculum for teachers of the visually handicapped: A national study. New-York: American Foundation for the blind Inc.

WILLOUGHBY, D. (1974). Your school includes a blind student. Chatsworth: National federation of the blind.

8. SOMMAIRE DU PROJET

Ce projet-pilote "Scolarisation des handicapés de la vue, de 6 à 16 ans" a consisté dans l'évaluation du modèle de scolarisation vécu par les handicapés de la vue, à l'élémentaire et au secondaire.

Bien que dans la plupart des cas, aucune modification majeure, ne semble avoir été effectuée dans les classes, les résultats obtenus indiquent que les sujets handicapés de la vue, actuellement scolarisés dans les écoles régulières, semblent relativement bien intégrés. Les données recueillées indiquent, de plus que les sujets handicapés de la vue souhaitent leur intégration dans un monde de voyants. L'analyse des services actuellement offerts souligne l'individualisation des interventions des services itinérants au niveau de leur fréquence et de leur contenu.

Cette recherche a également mis en évidence à la fois des données quantitatives et des études descriptives l'importance de l'information à accorder aux milieux scolaires intégrant l'élève handicapé de la vue. Pour pallier, en partie, au manque d'information, le projet a permis la réalisation d'un quide d'information sur l'intégration de l'élève handicapé de la vue à l'école régulière.

ANNEXE A

INSTRUMENTS DE MESURE

UTILISES AU NIVEAU SECONDAIRE

QUESTIONNAIRE OBJECTIF

SUR LA PERCEPTION DE L'INTEGRATION

Sujet: _____

Date: _____

1. Lorsque des élèves handicapés de la vue du secondaire ont des fournitures scolaires à acheter, il est préférable:

   A) Qu'ils les achètent seuls. ☐

   B) Qu'ils aillent les acheter avec des amis. ☐

   C) Qu'ils les fassent acheter par des amis. ☐

2. Les élèves handicapés de la vue utilisent un magnétophone dans une classe régulière:

   A) Dérangent tout le monde dans la classe. ☐

   B) Dérangent seulement le professeur. ☐

   C) Dérangent seulement les élèves les plus près d'eux. ☐

   D) Ne dérangent personne. ☐

3. Les élèves handicapés de la vue qui doivent travailler en équipe avec des élèves voyants:

   A) N'auront aucun problème spécial. ☐

   B) Auront des problèmes à cause de leur handicap. ☐

C) Auront des problèmes à cause des réactions des élèves voyants. ☐

D) Auront des problèmes à la fois à cause de leur handicap et des réactions des autres élèves voyants. ☐

4. Lorsque les professeurs de classe régulière corrigent les travaux des élèves handicapés de la vue ils:

A) Corrigent de la même façon que pour les autres élèves. ☐

B) Corrigent parfois de manière différente. ☐

C) Corrigent toujours de manière différente. ☐

5. Laquelle parmi les alternatives suivantes apparait être le meilleur endroit pour scolariser un handicapé de la vue.

A) Une école spéciale pour handicapés de la vue. ☐

B) Une classe spéciale dans une école régulière. ☐

C) Une classe régulière, d'une école régulière. ☐

6. Dans une école ordinaire, les handicapés de la vue devraient:

   A) Rester toujours dans le même local de cours. ☐

   B) Changer de local, mais avant ou après les autres élèves. ☐

   C) Changer de local en même temps que les autres élèves. ☐

7. Lorsqu'une personne demi-voyante doit utiliser soit des verres très épais, une loupe ou encore un système téléscopique:

   A) Elle doit les utiliser quand c'est nécessaire, peut importe les personnes autour d'elle. ☐

   B) Elle doit les utiliser seulement en présence de personnes qu'elle connaît bien. ☐

   C) Elle doit les utiliser seulement quand elle est seule. ☐

8. Des enfants handicapés de la vue se trouvant avec des copains voyants, dans un parc vont:

   A) Participer à leurs jeux. ☐

   B) Les attendre sur un banc. ☐

   C) Retourner chez eux. ☐

9. Le travail exigé en dehors des heures de classe (devoirs, leçons) demande aux handicapés de la vue:

   A) Le même effort que pour les autres étudiants. ☐

   B) Quelquefois plus d'effort que pour les autres étudiants. ☐

   C) Toujours plus d'effort que pour les autres étudiants. ☐

10. Ma voisine est mère d'un enfant de 6 ans demi-voyant. Si elle avait le choix, je lui conseillerais d'envoyer son enfant:

   A) Dans une école spéciale pour élèves handicapés de la vue. ☐

   B) Dans une école ordinaire, mais dans une classe où il n'y aurait que des élèves handicapés de la vue. ☐

   C) Dans une école oridnaire et dans une classe régulière. ☐

11. Dans une polyvalente, il est préférable que les élèves handicapés de la vue:

   A) Essaient autant que possible de ne pas se déplacer. ☐

   B) Apprennent à se déplacer en compagnie d'une personne voyante. ☐

   C) Apprennent à se déplacer seuls. ☐

12. En général, lorsque les gens rencontrent un aveugle avec sa canne blanche sur la rue:

   A) La plupart du temps, ils se moquent de lui. ☐

   B) La plupart du temps, ils se retournent pour le regarder. ☐

C) Ils n'ont pas de réaction particulière. ☐

D) La plupart du temps, ils lui offrent une aide. ☐

13. Les élèves handicapés de la vue en classe régulière:

A) Devraient faire les mêmes sports que tout le monde. ☐

B) Devraient faire seulement quelques sports bien choisis. ☐

C) Ne devraient faire aucun sport. ☐

14. Pour la discipline, face à des élèves handicapés visuels d'une classe régulière, le professeur aura tendance:

A) A toujours utiliser les mêmes réglements. ☐

B) A quelquefois utiliser des réglements différents. ☐

C) A toujours utiliser des réglements différents. ☐

15. Ma voisine est mère d'un enfant de 6 ans aveugle. Si elle a le choix, je lui conseillerais d'envoyer son enfant:

A) Dans une école spéciale pour élèves handicapés de la vue. ☐

B) Dans une école ordinaire, mais dans une classe spéciale où il n'y aurait que des élèves handicapés de la vue. ☐

C) Dans une école ordinaire et dans une classe régulière. ☐

16. Les élèves handicapés de la vue aimeront mieux voyager en autobus:

A) Tout seul. ☐

B) Avec l'aide d'autres personnes. ☐

C) Au moyen d'un service de transport spécial. ☐

17. Lorsque des élèves aveugles utilisent une tablette braille dans une classe régulière:

A) Ils dérangent tout le monde. ☐

B) Ils dérangent seulement le professeur. ☐

C) Ils dérangent seulement les élèves les plus près de lui. ☐

D) Ils ne dérangent personne. ☐

18. Je pense qu'un élève handicapé de la vue qui est dans une polyvalente régulière avec d'autres élèves handicapés de la vue va:

A) Se tenir à part de tout le monde. ☐

B) Se tenir avec les autres élèves handicapés de la vue. ☐

C) Se tenir avec des élèves voyants. ☐

19. Avec des élèves handicapés de la vue dans une classe régulière d'une polyvalente, le professeur aura tendance;

A) A passer moins de temps avec lui qu'avec les autres élèves. ☐

B) A passer autant de temps avec lui qu'avec les autres. ☐

C) A passer plus de temps avec lui qu'avec les autres. ☐

20. Les élèves handicapés de la vue devraient être scolarisés dans des écoles régulières à partir:

A) Du primaire. ☐

B) Du secondaire. ☐

C) Du CEGEP. ☐

TABLE DE CORRECTION

POUR LE QUESTIONNAIRE OBJECTIF SUR

LA PERCEPTION DE L'INTEGRATION

GRILLE DE CORRECTION

DIMENSION	ITEMS	CHOIX DE REPONSES	PONDERATION
Perception de l'autonomie dans les déplacements	1	A	3
		B	2
		C	1
	6	A	1
		B	2
		C	3
	11	A	1
		B	2
		C	3
	16	A	3
		B	2
		C	1

GRILLE DE CORRECTION

DIMENSION	ITEMS	CHOIX DE REPONSES	PONDERATION
Perception de l'utilisation des aides dans un milieu de voyants	2	A	1
		B	2
		C	2
		D	3
	7	A	3
		B	2
		C	1
	12	A	1
		B	2
		C	3
		D	2
	17	A	1
		B	2
		C	2
		D	1

GRILLE DE CORRECTION

DIMENSION	ITEMS	CHOIX DE REPONSES	PONDERATION
Perception de l'intégration sociale avec des pairs voyants en classe ou dans les sports	3	A	3
		B	2
		C	2
		D	1
	8	A	3
		B	2
		C	1
	13	A	3
		B	2
		C	1
	18	A	1
		B	2
		C	3

GRILLE DE CORRECTION

DIMENSION	ITEMS	CHOIX DE REPONSES	PONDERATION
Perception des exigences scolaires dans une classe régulière	4	A	3
		B	2
		C	1
	9	A	3
		B	2
		C	1
	14	A	3
		B	2
		C	1
	19	A	3
		B	1
		C	2

GRILLE DE CORRECTION

DIMENSION	ITEMS	CHOIX DE REPONSES	PONDERATION
Choix du lieu de scolarisation par rapport à l'intégration	5	A	1
		B	2
		C	3
	10	A	1
		B	2
		C	3
	15	A	1
		B	2
		C	3
	20	A	3
		B	2
		C	1

ECHELLES POUR INDIQUER LES RESULTATS

ECHELLES POUR INDIQUER LES RESULTATS

1. Perception de l'autonomies dans les déplacements.

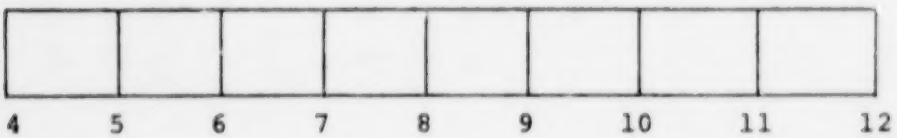

2. Perception de l'utilisation des aides dans un monde de voyants.

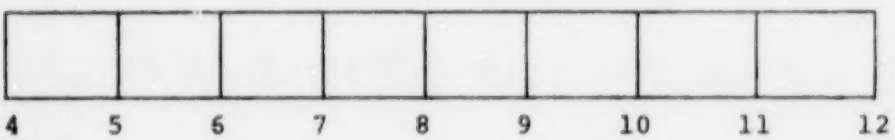

3. Perception de l'intégration sociale avec des pairs voyants en classe ou dans les sports.

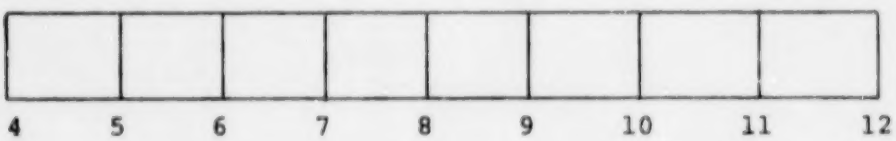

4. Perception des exigences scolaires dans une classe régulière.

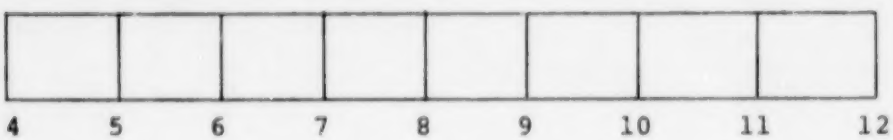

5. Choix du lieu de scolarisation, par rapport à l'intégration.

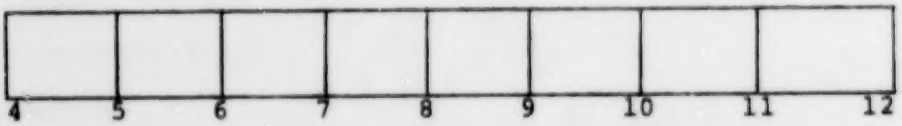

Total général des cinq échelles.

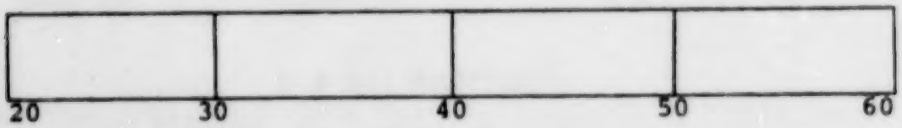

QUESTIONNAIRE SUR

LES COMPORTEMENTS SCOLAIRES

Sujet: _____

Date: _____

Comment te déplaces-tu habituellement à l'école?

1. seul
2. canne blanche
3. personne guide
4. autre _____

Si tu utilises une aide (une canne blanche)

depuis combien de temps: _____ ans

combien d'entraînement: _____ mois

As-tu des problèmes dans tes déplacements à cause de:

a) du bruit: 1. oui 2. non

b) des autres personnes qui circulent: 1. oui 2. non

c) des entrées et sorties: 1. oui 2. non

d) autres choses: 1. oui 2. non

_____

Dans tes déplacements, qu'est-ce que tu préfères?

1. être complètement indépendant, ou
2. utiliser un guide quand c'est nécessaire

pourquoi? _____

_____

Manges-tu à la cafétéria: 1. oui 2. non

Si oui, comment fais-tu pour:

a) choisir le menu

1. tu regardes toi-même
2. tu demandes à un employé ou autre
3. tu vas avec un ami
4. autre _____

b) trouver une place

1. toi-même
2. tu demandes à quelqu'un
3. tu suis un ami
4. autre _____

c) entrer ou sortir quand il y a beaucoup de monde

1. seul
2. tu demandes à quelqu'un d'aider
3. tu vas avec un ami
4. autre _____

Si tu ne manges pas à la cafétéria, pourquoi pas?

1. tu manges chez toi
2. tu apportes ton lunch
3. tu aimes mieux être tranquille
4. autre _____

_____

Pour lire et écrire, est-ce que tu utilises:

1. surtout le braille
2. surtout le braille, mais parfois le noir
3. le braille et le noir
4. surtout le noir, mais parfois le braille
5. surtout le noir

Utilises-tu les moyens suivants:

a)	tablette et poinçon	1. souvent 2. parfois 3. jamais
b)	dactylo braille	1. souvent 2. parfois 3. jamais
c)	livres en braille	1. souvent 2. parfois 3. jamais
d)	dactylo noir	1. souvent 2. parfois 3. jamais
e)	télévisionneuse	1. souvent 2. parfois 3. jamais
f)	système téléscopique	1. souvent 2. parfois 3. jamais
g)	loupe	1. souvent 2. parfois 3. jamais
h)	autre _____	1. souvent 2. parfois 3. jamais

As-tu des problèmes de:

1. vitesse de lecture en braille: 1. oui 2. non
2. vitesse de lecture en noir: 1. oui 2. non
3. vitesse d'écriture en noir: 1. oui 2. non
4. vitesse d'écriture en braille: 1. oui 2. non
5. disponibilité d'aides: 1. oui 2. non

   si oui, lesquelles _____

   _____

6. autres: _____ 1. oui 2. non

   _____

As-tu des problèmes pour lire des textes imprimés courts (notes de cours, articles, etc.)?

1. oui
2. non

   qu'est-ce que tu fais _____

   _____

As-tu des problèmes pour consulter des textes imprimés longs (volumes, etc.)?

1. oui
2. non

   qu'est-ce que tu fais _____

   _____

Quand tu dois prendre des notes de cours, as-tu des problèmes à cause de:

a) la vitesse 1. oui 2. non

b) références au tableau, dessins 1. oui 2. non

c) l'utilisation d'aides 1. oui 2. non

d) autres _____

qu'est-ce que tu fais dans ces cas: _____

_____

Quand tu as des devoirs à faire à la maison, as-tu des problèmes à cause:

a) du temps requis pour le faire
1. souvent
2. parfois
3. jamais

b) des lectures demandées
1. souvent
2. parfois
3. jamais

c) des dessins, etc.
1. souvent
2. parfois
3. jamais

d) autres _____
1. souvent
2. parfois
3. jamais

As-tu des problèmes quand:

a) le professeur utilise des films
1. souvent
2. parfois
3. jamais

b) quand tu dois faire des dessins qu'est-ce que tu fais?
1. souvent
2. parfois
3. jamais

_____

_____

c) quand tu dois utiliser des cartes géographiques. Qu'est-ce que tu fais?
1. souvent
2. parfois
3. jamais

_____

_____

d) tu fais des travaux de mathématiques. Qu'est-ce que tu fais?
1. souvent
2. parfois
3. jamais

_____

_____

Est-ce que tu sais utiliser un magnétophone?

1. oui
2. non

Est-ce que tu utilises habituellement:

1. un magnétophone ordinaire
2. à vitesse variable
3. aucun

Est-ce que tu utilises un magnétophone pour:

a) enregistrer des cours
1. souvent
2. parfois
3. jamais

b) faire des travaux à la maison
1. souvent
2. parfois
3. jamais

c) écouter du matériel imprimé
1. souvent
2. parfois
3. jamais

d) écouter la musique, etc.
1. souvent
2. parfois
3. jamais

e) autre _____
1. souvent
2. parfois
3. jamais

Penses-tu qu'un magnétophone est utile pour le travail de l'école?

1. souvent
2. parfois
3. jamais

Demandes-tu aux personnes suivantes de lire ou d'enregistrer du matériel écrit pour toi?

a) des gens de ta famille
1. souvent
2. parfois
3. jamais

b) des amis
1. souvent
2. parfois
3. jamais

c) professeurs
1. souvent
2. parfois
3. jamais

As-tu jamais utilisé des livres sur cassettes?

1. souvent
2. parfois
3. jamais

Si tu ne demandes jamais aux gens d'enregistrer ou de lire, pourquoi pas _____

_____

As-tu des difficultés?

1. souvent
2. parfois
3. jamais

Si tu ne participes souvent aux activités physiques, pourquoi pas?

_____

_____

Sur une échelle de 1 à 5 où

1: très facile

2: facile

3: moyen

4: difficile

5: très difficile

6: pas applicable

cote les matières suivantes:

français	1 2 3 4 5 6
mathématiques	1 2 3 4 5 6
histoire	1 2 3 4 5 6
géographie	1 2 3 4 5 6
éducation physique	1 2 3 4 5 6
sciences pures	1 2 3 4 5 6

As-tu des suggestions pour les cours les plus difficiles?

_____

_____

QUESTIONNAIRE SUR L'UTILISATION DES SERVICES

Sujet: _____

Date: _____

23-11-79

As-tu eu l'occasion de consulter les services suivants durant cette année scolaire (1979-80).

	Non consultés			Consultés		
	Je ne les connais pas	Je les connais, mais je n'ai pas utilisé		1 ou 2 fois (rarement)	Entre 3 et 6 fois (quelques fois)	Plus de 6 fois (fréquemment)
1 - Dans l'école.						
Conseiller en orientation	A	B		1	2	3
Psychologue	A	B		1	2	3
Animateur de pastoral	A	B		1	2	3
Infirmière	A	B		1	2	3
Travailleur social	A	B		1	2	3
Professeur itinérant	A	B		1	2	3
Adjoint	A	B		1	2	3

	Non consultés			Consultés		
	Je ne les connais pas	Je les connais, mais je n'ai pas utilisé		1 ou 2 fois (rarement)	Entre 3 et 6 fois (quelques fois)	Plus de 6 fois (fréquemment)
2 - A l'extérieur de l'école						
AMEO	A	B		1	2	3
Si oui, spécifiez quels services:						
_____						
_____						
_____						
La magnétothèque.						
INCA (Institut national canadiens pour les aveugles).	A	B		1	2	3
L'étape.						
AIVQ (Aide aux insuffisants visuels du Québec)	A	B		1	2	3
Converto-braille	A	B		1	2	3
Bibliothèque braille	A	B		1	2	3
Le service de prêts et bourses du Ministère de l'Education.	A	B		1	2	3

LES QUESTIONNAIRES SOCIOMETRIQUES

Sujet: _____

Date: _____

Alternative 1: ☐

Alternative 2: ☐

23-11-79

ALTERNATIVE 1

1 - Avec qui dans ta classe, aimerais-tu mieux travailler en français? _____

Avec qui d'autre? _____

Et qui encore? _____

2 - Avec qui dans ta classe, aimerais-tu mieux travailler en mathématique? _____

Avec qui d'autre? _____

Et avec qui encore? _____

3 - Qui inviterais-tu dans ta classe à ton party d'anniversaire? _____

Qui encore? _____

Et qui d'autre? _____

ALTERNATIVE 2

1 - Avec qui dans ta classe, aimerais-tu mieux travailler en français? _____

Avec qui d'autre? _____

Et qui encore? _____

2 - Qui inviterais-tu dans ta classe, à ton party d'anniversaire? _____

Qui encore? _____

Et qui d'autre? _____

3 - Avec qui aimerais-tu dans ta classe, travailler en mathématique? _____

Avec qui encore? _____

Et qui d'autre? _____

QUESTIONNAIRE A L'ENSEIGNANT

Nom de l'enseignant: _____

Matière(s) enseignée(s): _____

Nom de l'élève: _____

Date: _____

Modes de présentation

1) De textes écrits

Croyez-vous nécessaire de prendre des dispositions spéciales en ce qui concerne le matériel écrit à cause de la présence d'un élève handicapé de la vue dans un de vos cours?

oui ☐ non ☐

Si oui, est-ce que vous croyez nécessaire:	Pas du tout	Parfois	Toujours
a) de permettre à l'élève handicapé visuel de faire chez lui la lecture de matériel lu en classe par les autres élèves.	1	2	3
b) de donner du matériel écrit à l'élève handicapé de la vue avant de le donner aux autres élèves.	1	2	3
c) de permettre à l'élève handicapé de la vue de ne pas lire certains textes trop longs ou trop difficiles.	1	2	3

	Pas du tout	Parfois	Toujours
d) d'encourager et d'inciter l'élève handicapé de la vue à utiliser ces aides optiques (verres, loupes, etc...) pour lui permettre d'avoir accès au matériel écrit.	1	2	3
e) d'encourager et d'inciter l'élève handicapé de la vue à utiliser ses aides techniques (magnétophone, par exemple) pour avoir accès au matériel écrit.	1	2	3
f) autres: spécifiez s.v.p. _____ _____ _____ _____			
2) <u>De matériel écrit au tableau</u> Quand vous faites référence à des dessins au tableau, croyez-vous nécessaire:			
a) de donner une explication particulière à l'élève handicapé de la vue.	1	2	3
b) de lui fournir une copie personnelle du dessin.	1	2	3
c) de demander à un autre élève de lui donner des explications supplémentaire.	1	2	3

	Pas du tout	Parfois	Toujours
d) autres: spécifiez s.v.p. _____			
_____			
_____			
_____			
Quand vous utilisez le tableau pour donner des explications à la classe, croyez-vous nécessaire:			
a) de donner une explication particulière à l'élève handicapé de la vue.	1	2	3
b) de lui donner une copie de ces explications.	1	2	3
c) de demander à un autre élève de lui donner des explications supplémentaires.	1	2	3
d) autres: spécifiez s.v.p. _____			
_____			
_____			
_____			

3) <u>De notes orales</u>

Quand vous présentez des notes de cours oralement dans une classe où se trouve un élève handicapé de la vue, croyez-vous nécessaire:	Pas du tout	Parfois	Toujours
a) de ralentir votre vitesse de présentation - si oui, pensez-vous que ceci dérange les autres élèves oui ☐ non ☐	1	2	3
b) de fournir à l'élève une transcription écrite des notes orales.	1	2	3
c) de permettre à l'élève d'enregistrer le cours.	1	2	3
d) autres, spécifiez s.v.p. _____ _____ _____ _____			
4) <u>Corrections et exigences du travail</u>			
a) donnez-vous la même quantité de travail à l'élève handicapé de la vue qu'aux autres élèves.	1	2	3
b) accordez-vous les mêmes délais à l'élève handicapé de la vue pour la remise de ses travaux qu'aux autres élèves.	1	2	3
c) accordez-vous le même temps de passation pour les examens pour l'élève handicapé de la vue.	1	2	3

	Pas du tout	Parfois	Toujours
d) utilisez-vous le même mode de présentation pour les examens pour l'élève handicapé de la vue.	1	2	3
e) utilisez-vous les mêmes critères de correction avec l'élève handicapé de la vue.	1	2	3
Si non, où différencent-ils? __			
_____			
_____			
5) <u>Travaux à domicile</u>			
Quand vous donnez des devoirs à faire à la maison, croyez-vous nécessaire:			
a) de donner plus de temps à l'élève handicapé de la vue qu'aux autres élèves.	1	2	3
b) de permettre à l'élève handicapé de la vue d'enregistrer son travail au lieu de l'écrire.	1	2	3
c) de présenter le travail oralement au lieu de l'écrire.	1	2	3
d) de donner moins de travail à l'élève handicapé de la vue qu'aux autres.	1	2	3
e) de donner à l'élève handicapé de la vue un travail parfois différent du travail donné aux autres élèves.	1	2	3

	Pas du tout	Parfois	Toujours
f) de demander à l'élève handicapé de la vue de dactylographier son travail.	1	2	3

6) Organisation matériel de la classe

Avez-vous assigné une place spéciale à l'handicapé de la vue en classe?

oui ☐ non ☐

Si oui, précisez _____

_____

_____

Avez-vous pris des dispositions spéciales pour l'éclairage?

oui ☐ non ☐

Si oui, précisez _____

_____

_____

Avez-vous assigné un endroit spécial à l'handicapé de la vue pour ranger son matériel?

oui ☐ non ☐

Si oui, précisez _____

_____

_____

Avez-vous l'impression d'avoir été suffisamment bien renseigné avant l'arrivée dans votre classe d'un élève handicapé de la vue?

oui ☐ non ☐

Si non, quelles sont les informations que vous auriez aimé recevoir? _____

_____

_____

Avez-vous accès aux services d'un professeur itinérant spécialisé pour les élèves handicapés de la vue?

oui ☐ non ☐

Si non, aimeriez-vous y avoir accès?

oui ☐ non ☐

A partir de votre expérience, si vous aviez des suggestions à faire pour intégrer un élève handicapé de la vue dans une classe régulière, quelles seraient-elles?

_____

_____

_____

_____

En général, êtes-vous d'accord avec l'intégration des handicapés de la vue dans les classes régulières?

_____

_____

_____

_____

Remarques: _____

_____

_____

ANNEXE B

INSTRUMENTS DE MESURE

UTILISES AU NIVEAU ELEMENTAIRE

54 a

QUESTIONNAIRE I

QUESTIONNAIRE A L'ENSEIGNANT SUR
L'INTEGRATION DE L'ELEVE HANDICAPE
DE LA VUE A L'ECOLE REGULIERE

Sujet: _____

Date : _____

Ecole: _____

1 PERCEPTIONS GENERALES

1.1 Comment considerez-vous l'intégration de cet enfant dans votre classe?

_____

_____

_____

1.2 Selon vous cette intégration est-elle un succès ou un échec?

_____

A partir de quels critères?

_____

_____

_____

1.3 L'enfant a-t-il des difficultés particulières?

_____

Si oui, lesquelles?

_____

_____

_____

2 SUPPORT ET INFORMATION RECUS

2.1 Avez-vous reçu du support:

2.1.1 Des collègues?_____

_____

2.1.2 Des autres élèves?_____

_____

2.1.3 De la direction?_____

_____

2.1.4 Du professeur itinérant?_____

_____

2.1.5 De la commission scolaire?_____

_____

2.1.6 Des parents?_____

_____

2.2 Sous quelle forme?_____

_____

_____

2.3 Avez-vous l'impression d'avoir été suffisamment bien renseigné avant l'arrivée dans votre classe d'un élève handicapé de la vue?_____

_____

Si non, quelles sont les informations que vous auriez aimé recevoir?_____

_____

_____

3 LES MODIFICATIONS APPORTEES A L'ORGANISATION DE LA CLASSE

3.1 Avez-vous assigné une place spéciale à l'handicapé de la vue en classe?_____

_____

_____

Si oui, précisez_____

_____

_____

3.2 Permettez-vous à l'élève de ce lever pour voir au tableau?_____

_____

_____

3.3 Avez-vous pris des dispositions spéciales pour l'éclairage?_____

_____

_____

Si oui, précisez_____

_____

_____

4.3 Avez-vous assigné un endroit spécial à l'handicapé de la vue pour ranger son matériel?_____

_____

_____

Si oui, précizez_____

_____

_____

4.5 Y-a-t-il d'autres modifications qui ont été apportées?

_____

_____

_____

4 AMELIORATIONS SUGGEREES POUR FACILITER L'INTEGRATION DE L'ELEVE HANDICAPE DE LA VUE

4.1 Y a-t-il des améliorations que vous suggèreriez à la lumière de votre expérience:

4.1.1 Du support?_____

_____

4.1.2 Du matériel?_____

_____

4.1.3 A l'organisation pédagogique?_____

_____

4.1.4 A la structure sociale de la classe?_____

_____

QUESTIONNAIRE II

QUESTIONNAIRE POUR LE PREMIER CYCLE DE L'ELEMENTAIRE

Sujet: _____

Date : _____

Ecole: _____

ELEMENTAIRE (1er cycle)

Français

Quelle méthode est utilisée en français? _____

_____

_____

_____

Quelles sont les notes de l'enfant et la moyenne de sa classe? _____

_____

_____

L'enfant a-t-il des difficultés particulières (dues à son handicap) à cause de cette méthode? _____

_____

_____

Si oui, lesquelles? _____

_____

_____

_____

_____

Mathématiques

Quelle méthode est utilisée en mathématiques? _____

_____

_____

Quelles sont les notes de l'enfant et la moyenne de sa classe? _____

_____

_____

L'enfant a-t-il des difficultés particulières (dues à son handicap) à cause de cette méthode? _____

_____

_____

_____

Si oui, lesquelles? _____

_____

_____

_____

_____

QUESTIONNAIRE III

QUESTIONNAIRE SUR LES SERVICES ITINERANTS

Sujet:_____

Date :_____

Ecole:_____

SERVICES ITINERANTS

1. A quelle fréquence (environ) recevez-vous la visite du professeur itinérant?

_____

_____

2. Quelle est la durée de ces visites?

_____

_____

3. Quel est la but et la nature de ces visites?

_____

_____

_____

4. A qui s'adresse les services offerts: à l'élève, à l'enseignant, ou aux deux?

_____

_____

_____

5. Etes-vous satisfait de ces services?

_____

_____

6. Quelles améliorations suggèreriez-vous?

_____

_____

ECOLE NAZARETH ET LOUIS-BRAILLE

SERVICE ITINERANT

QUESTIONNAIRE AUX PARENTS

Nom des parents: _____

Prénom de l'enfant: _____

1- Savez-vous que votre enfant reçoit des services spéciaux à l'école, parce qu'il a des problèmes visuels ? _____

_____

Si OUI, que savez-vous de cette aide ? _____

_____

_____

Etes-vous satisfait de cette aide ? _____

Pourquoi ? _____

_____

_____

2- Comment appréciez-vous cette intervention par rapport à l'intégration de votre enfant ?

Indispensable ☐ Plus ou moins nécessaire ☐ Inutile ☐

Commentaires: _____

_____

_____

_____

3- Avez-vous des suggestions concernant l'aide a apporter à votre enfant pour la prochaine année scolaire ? _____

_____

_____

_____

4- Recevez-vous des services spéciaux d'autres organismes ?

_____

Si OUI, lesquels ? _____

_____

5- Est-ce que vous avez eu à choisir, pour votre enfant, entre l'école régulière ou un service spécialisé pour enfants ayant des problèmes visuels (par exemple; école spéciale) ?

_____

_____

_____

_____

date:_____

P.S. Aucun nom n'apparait dans le rapport de recherche.

ANNEXE C

GUIDE D'INFORMATION

L'ÉLÈVE HANDICAPÉ DE LA VUE A L'ÉCOLE RÉGULIÈRE

Guide d'information

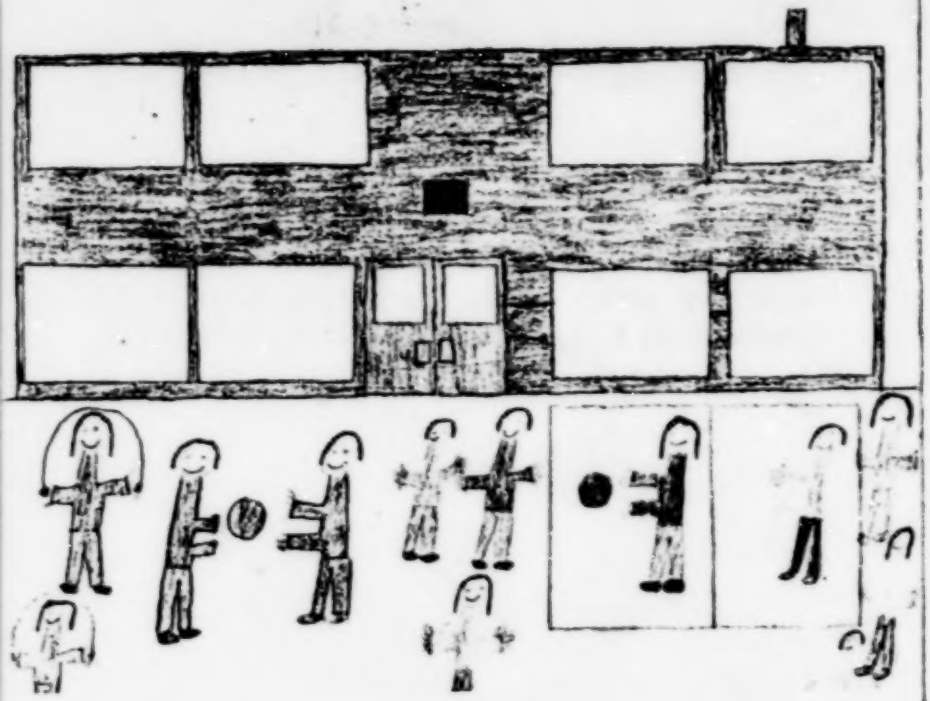

L'élève handicapé de la vue à l'école régulière

Guide d'information

par:

Georgette Goupil
Sylvie Gauthier

publié par:
l'Ecole Nazareth et Louis-Braille,
la Commission scolaire régionale de Chambly,
Direction des Services de recherche et de planification.

Nous remercions les professeurs itinérants de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille, ainsi que le Service de basse vision de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, pour leur aimable collaboration.

Nous remercions également les élèves de 4ième année de l'Ecole Louis de Frontenac qui ont réalisé les illustrations, ainsi que les élèves du cours d'imprimerie de la Polyvalente Mgr-A.-M.-Parent.

Ce guide d'information a été réalisé à l'Ecole Nazareth et Louis-Braille, dans le cadre du projet pilote "Scolarisation des handicapés visuels de 6-16 ans" (action "Projet-Pilote" du ministère de l'Education).

Les opinions émises dans ce texte n'engagent que les auteurs et non le ministère de l'Education du Québec.

© Commission Scolaire Régionale de Chambly

INTRODUCTION

Actuellement, vous, enseignant d'une école régulière, accueillez parmi vos élèves un enfant handicapé de la vue. Cette brochure est pour vous. Elle décrit quelques mesures pratiques pour favoriser l'intégration de cet élève dans votre classe. Le contenu de ce texte, toutefois, ne s'applique qu'à l'enfant handicapé de la vue dont le résidu visuel est suffisant pour lui donner accès au caractère imprimé ordinaire (le caractère noir) utilisé dans nos volumes de tous les jours.

Vous avez peut-être également accès à un service d'enseignant itinérant pour les élèves handicapés de la vue. Le contenu de cette brochure peut donc vous être expliqué et complété lors d'une rencontre avec ce maître spécialisé. En tant qu'enseignant d'un de ces enfants handicapés de la vue, vous vous posez peut-être certaines questions, vous vous demandez de quoi, en classe, vous devez tenir compte et quelles modifications peuvent être réalisées pour faciliter l'intégration de cet élève. Dans ce texte, nous aborderons avec vous divers points sur lesquels, généralement, les enseignants s'interrogent.

145

Nous remercions les professeurs itinérants de l'Ecole Nazareth et Louis-Braille, ainsi que le Service de basse vision de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, pour leur aimable collaboration.

Nous remercions également les élèves de 4ième année de l'Ecole Louis de Frontenac qui ont réalisé les illustrations, ainsi que les élèves du cours d'imprimerie de la Polyvalente Mgr-A.-M.-Parent.

Ce guide d'information a été réalisé à l'Ecole Nazareth et Louis-Braille, dans le cadre du projet pilote "Scolarisation des handicapés visuels de 6-16 ans" (action "Projet-Pilote" du ministère de l'Education).

Les opinions émises dans ce texte n'engagent que les auteurs et non le ministère de l'Education du Québec.

© Commission Scolaire Régionale de Chambly

INTRODUCTION

Actuellement, vous, enseignant d'une école régulière, accueillez parmi vos élèves un enfant handicapé de la vue. Cette brochure est pour vous. Elle décrit quelques mesures pratiques pour favoriser l'intégration de cet élève dans votre classe. Le contenu de ce texte, toutefois, ne s'applique qu'à l'enfant handicapé de la vue dont le résidu visuel est suffisant pour lui donner accès au caractère imprimé ordinaire (le caractère noir) utilisé dans nos volumes de tous les jours.

Vous avez peut-être également accès à un service d'enseignant itinérant pour les élèves handicapés de la vue. Le contenu de cette brochure peut donc vous être expliqué et complété lors d'une rencontre avec ce maître spécialisé. En tant qu'enseignant d'un de ces enfants handicapés de la vue, vous vous posez peut-être certaines questions, vous vous demandez de quoi, en classe, vous devez tenir compte et quelles modifications peuvent être réalisées pour faciliter l'intégration de cet élève. Dans ce texte, nous aborderons avec vous divers points sur lesquels, généralement, les enseignants s'interrogent.

QUI SONT LES ELEVES APPELES "HANDICAPES DE LA VUE"?

La définition du handicap de la vue a des limites circonscrites légalement. Sous le terme "handicapés de la vue" sont incluses les personnes demi-voyantes et aveugles. Un élève est considéré comme demi-voyant lorsque son acuité visuelle, avec correction (c'est-à-dire avec ses verres, par exemple) est inférieure à 6/21 mètres (20/70 pieds) selon l'échelle de Snellen ou encore lorsque son champ visuel présente un défaut majeur. Ces chiffres, 6/21, signifient simplement que ces enfants ne perçoivent qu'à 6 mètres ce que d'autres perçoivent normalement à 21 mètres.

Un élève est considéré comme aveugle lorsque son acuité visuelle dans les deux yeux est d'au plus 6/60 (20/200), d'après l'échelle de Snellen, ou si son champ de vision est d'au plus 20 degrés. C'est donc dire que cet enfant avec l'appareillage approprié (comme des verres correcteurs, par exemple) doit être placé à six mètres d'un objet pour le percevoir. Une personne avec vision normale pourrait percevoir cet objet en étant située à une distance de 60 mètres.

Si plusieurs personnes légalement aveugles doivent utiliser le braille (un code spécial perçu tactilement), beaucoup d'autres, même si légalement elles sont aussi catégorisées comme telles, continuent grâce à l'appareillage approprié à avoir accès au caractère ordinaire que vous utilisez quotidiennement. Donc être légalement aveugle ne signifie pas nécessairement que l'élève est dans le noir total. D'ailleurs, lorsque le résidu visuel le permet, on favorise le plus possible l'accès au caractère ordinaire.

A l'acuité visuelle doit s'ajouter l'évaluation du champ visuel, de la perception sous tel éclairage et sous tel angle, pour obtenir une description complète de la vision fonctionnelle de l'élève handicapé de la vue.

QUELLES SONT LES ATTITUDES FAVORABLES POUR FACILITER L'INTEGRATION DE L'ELEVE HANDICAPE DE LA VUE?

Les attitudes de l'enseignant sont très importantes, elles influencent celles des autres élèves de la classe. Il est primordial de considérer que cet élève a les mêmes besoins que tous les autres élèves de l'école: l'enfant handicapé de la vue a besoin de communiquer avec les autres, besoin de réussir, besoin de se valoriser exactement comme ses compagnons de classe. Ceci implique donc quelques modalités pratiques: être soumis aux mêmes règlements de classe, à la même discipline, être encouragé à se joindre aux mêmes activités (à moins qu'il n'y ait un avis spécifique émis par un spécialiste). C'est donc dire, par exemple, que cet élève participe, selon ses possibilités, aux périodes d'éducation physique et d'arts plastiques. En somme, il faut éviter que l'enfant devienne dépendant des autres et qu'il exige la surprotection de son entourage.

Comme ses pairs, cet élève est aussi sensible à la critique. Tous les enfants aiment bien, à un moment ou à un autre, être le centre d'attention à partir de leurs qualités ou de leurs réussites personnelles. Par conséquent il est bon d'encourager l'élève handicapé de la vue, à occuper à l'occasion, des positions de meneur.

Il ne faut pas non plus, avec cet enfant, être gêné ou mal à l'aise d'utiliser des expressions telles "vois" ou "regarde". L'enseignant quelquefois s'interroge sur les réactions de l'élève ayant une basse vision; par exemple, cet enfant à l'occasion réagira plus lentement à une consigne ou à un problème où les principaux stimuli offerts à la classe sont visuels. Cette lenteur de réaction est parfois confondue avec un manque de compréhension. Avec l'expérience on apprend rapidement à dissocier lorsque l'élève n'a pas reçu suffisamment d'informations et lorsqu'il éprouve des difficultés réelles de compréhension.

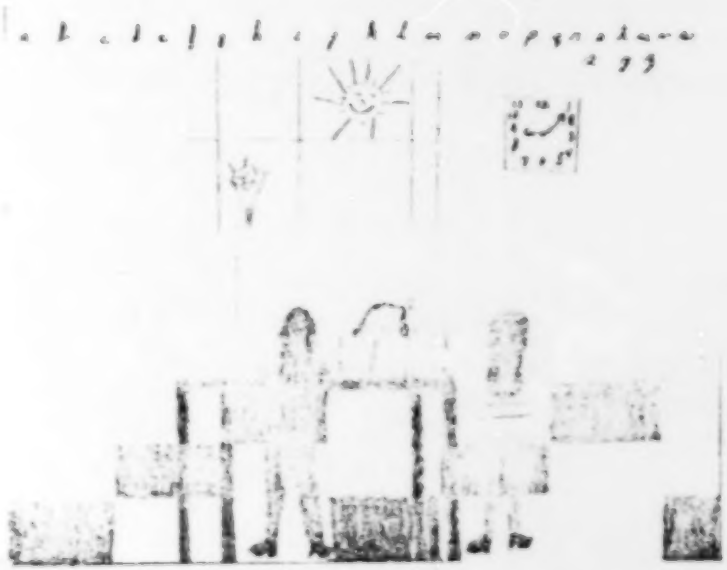

QUELLES SONT LES MODIFICATIONS CONCRETES ET QUELLES SONT LES IMPLICATIONS DE LA PRESENCE D'UN ELEVE HANDICAPE DE LA VUE A L'ECOLE REGULIERE?

1. Les déplacements dans l'école

Si cet élève en est à sa première année de fréquentation scolaire dans votre école, il serait bon de lui indiquer, en début d'année et dans une période préalable à celle de la classe, la situation de ses locaux: classe, toilettes, bibliothèque, cafétéria, gymnase, vestiaire ou cases. Si réellement cela s'avère beaucoup plus facile pour l'enfant, un compagnon peut lui servir de guide les premières journées de classe. Mais rapidement, il faut s'assurer que l'enfant circule de façon autonome dans son école.

Les besoins des élèves varient selon leur personnalité et leur degré de vision. Le résidu visuel et les caractéristiques personnelles de certains élèves leur permettent de s'orienter par eux-mêmes dans l'école. D'autres élèves, toutefois, ont davantage besoin d'informations pour leurs déplacements. Le professeur itinérant connaît le dossier de l'élève et vous communiquera les informations pertinentes. Il peut aussi contacter les professionnels du Service de basse vision qui ont fait l'examen de la vision de l'élève. Ceux-ci connaissent avec précision le degré et le champ visuels et toutes les recommandations pour faciliter une utilisation fonctionnelle de son résidu visuel.

148

2. La place en classe.

Il serait bon de discuter de la place idéale en classe avec l'élève et le professeur itinérant. Dans la plupart des cas, l'enfant obtient une meilleure information visuelle en étant assis en avant. Cependant certains élèves doivent être assis ailleurs pour utiliser avec le maximum d'efficacité les appareils qui leur ont été attribués. Egalement il faut éviter que l'élève n'ait dans son champ visuel des objets reflétant la lumière, par exemple, une illustration recouverte d'une vitre.

3. Le matériel spécialisé utilisé par l'èlève handicapé de la vue.

a) Les appareils

Les enfants handicapés de la vue ont accès à des appareils qui facilitent et maximisent l'utilisation de leur résidu visuel. Ces appareils contribuent également à rendre plus aisés certains comportements tels la prise de notes.

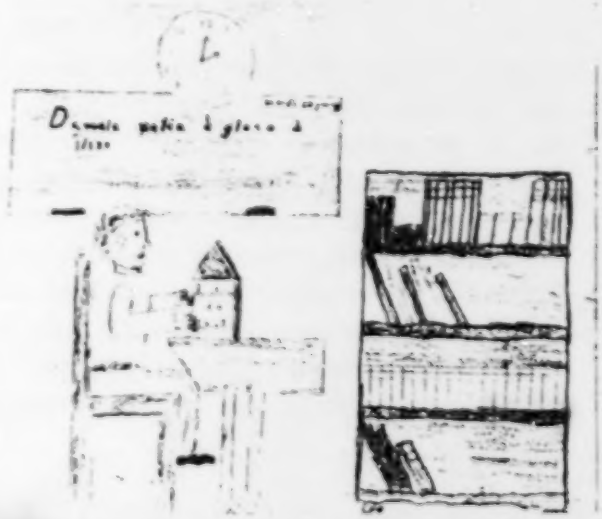

Les appareils optiques sont dans certains cas réduits à des verres correcteurs. Dans d'autres cas, ils seront beaucoup plus complexes. Certains élèves portent des ajouts à leurs verres correcteurs, d'autres utilisent des télescopes pour voir au tableau ou encore des loupes pour grossir le caractère d'imprimerie. Ces aides sont prescrites pour chaque enfant en particulier et leur attribution dépend des besoins individuels. Il sera donc nécessaire de s'informer soit auprès de l'élève, soit auprès du professeur itinérant de la nature des aides optiques utilisées en classe.

Outre les aides purement optiques, des élèves utilisent, selon leurs besoins particuliers, divers appareils tels les magnétophones, les calculatrices, etc...Ces aides facilitent les apprentissages en classe et s'ils sont prescrits pour l'enfant, il convient de lui en faciliter l'usage. Il est à noter que plusieurs de ces appareils sont conçus pour une utilisation individuelle et silencieuse, par exemple les magnétophones sont munis d'écouteurs.

A l'élémentaire (de même que lorsque c'est possible et demandé par l'élève au secondaire), il est souhaitable que les compagnons de classe soient renseignés et sensibilisés à l'usage de ces appareils. Les regarder et même si possible, les manipuler raisonnablement, permet de démystifier ces aides destinées à réduire le handicap. Comme plusieurs de ces appareils sont très dispendieux, il est nécessaire, dans certains cas, de prévoir une armoire sous clef où l'enfant range son matériel en toute sécurité.

b) Les volumes

Quelques élèves handicapés de la vue utilisent des volumes avec un caractère grossi: dictionnaire, atlas,...Le professeur itinérant vous donnera les renseignements nécessaires et vous indiquera les modalités d'accès à ces livres. Il en est de même pour l'utilisation de livres enregistrés sur bandes magnétiques (livres sur cassettes, par exemple).

c) Autre matériel

L'élève handicapé de la vue, toujours selon ses besoins individuels, peut utiliser du matériel spécial: accessoires pour la géométrie, lutrin pour ses livres, éclairage particulier, loupes, papier ligné foncé, etc...Tous ces détails sont alors précisés par le professeur itinérant.

QUE FAIRE LORSQU'IL Y A DES NOTES AU TABLEAU OU UNE DEMONSTRATION EN CLASSE?

A moins d'avis contraire, l'élève handicapé de la vue voit sa tâche facilitée en occupant une place en avant de la classe. Souvent les notes sur un tableau sont difficiles à percevoir. Un tableau bien nettoyé, une bonne craie donnent un meilleur contraste. Pour faciliter la tâche de l'élève ces notes sont accompagnées d'explications claires, précises, données à un rythme modéré. Il faut également permettre à l'élève handicapé de la vue de se lever pour aller voir au tableau. Il est aussi possible de demander l'aide d'un compagnon pour faire un duplicata au carbone de ses notes ou pour les relire à voix basse. Lors d'une démonstration en classe, l'élève obtient une meilleure information en manipulant le matériel avant ou après l'exposé de l'enseignant.

QUE FAIRE LORSQU'IL Y A UTILISATION DE STENCILS EN CLASSE?

Lorsqu'il s'agit de stencils à l'encre bleue, remettre la première copie (c'est-à-dire l'originale) à l'élève handicapé de la vue. Ceci lui donne accès à un texte ayant de meilleurs constrastes. Souvent une acétate de couleur appropriée accentue les contrastes d'une feuille imprimée.

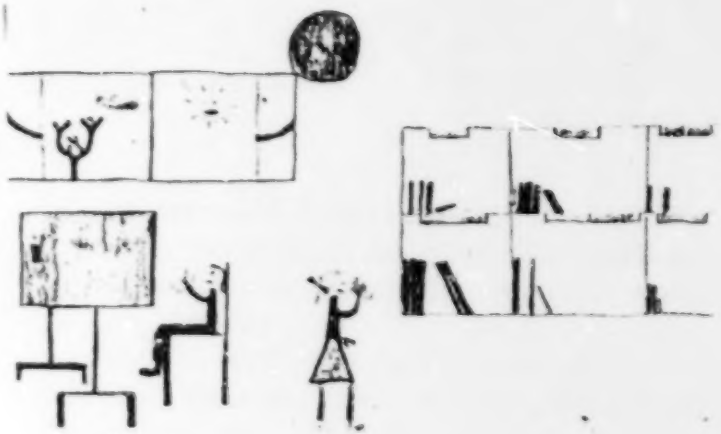

L'ELEVE HANDICAPE DE LA VUE QUI UTILISE SA VISION RESIDUELLE RISQUE-T-IL D'USER DAVANTAGE SES YEUX?

Gardons en mémoire que nous ne conservons pas nos yeux plus longtemps parce que nous ne les utilisons pas. Il en est de même pour l'élève handicapé de la vue. "L'usure" des yeux ne vient pas de l'usage normal mais du vieillissement. L'élève handicapé de la vue doit lui aussi faire un usage régulier de ses yeux, sinon tel un muscle non exercé, ils rempliront moins bien leur fonction. Si jamais il y avait contre-indication dans l'utilisation d'un résidu visuel alors, les recommandations sont très clairement énoncées.

L'éclairage est un facteur important pour l'élève handicapé de la vue. Le professeur itinérant discutera avec vous, en fonction des besoins de l'enfant et des caractéristiques de votre classe, des dispositions à prendre pour cet éclairage.

151

Conclusion

Sur le plan des résultats scolaires, des recherches indiquent que les enfants handicapés de la vue peuvent réussir aussi bien que les enfants dont la vision est normale. Certes, ils ont des besoins particuliers dont vous devrez tenir compte. La réponse à leurs besoins ne nécessite pas cependant une attitude surprotectrice qui contribuerait alors à les marginaliser.
Comme avec tout élève, c'est au fil des semaines que vous découvrirez les réponses appropriées et bâtirez une relation enrichissante.

QUELQUES ADRESSES UTILES

Ecole Nazareth et Louis-Braille
1255, Beauregard
Longueuil
Qué. J4K 2M3
Tél.: (514) 463-1710 poste 225
Ecole pour élèves handicapés de la vue, service de professeurs itinérants pour élèves handicapés de la vue.

Institut Nazareth et Louis-Braille
1255, Beauregard
Longueuil
Qué. J4K 2M3
Tél.: (514) 463-1710
Centre de réadaptation pour personnes handicapées de la vue, entre autres: Service de basse vision.

La Magnéthotèque générale pour aveugles du Québec inc.
1030 Cherrier, suite 105
Montréal
Qué. H2L 1H9
Tél: (514) 524-6831

-Livres enregistrés sur bandes magnétiques.

Service de prêts et bourses du Ministère de l'Education du Québec
M. Jean-Baptiste Dumas
1035 de la Chevrotière
Québec
Qué. G1R 5A5
Tél: (418) 643-3773

-Bourses pour élèves handicapés du niveau secondaire.

Association Québécoise des Parents d'Enfants Handicapés Visuels (A.Q.P.E.H.V.)
1435 Garneau
St -Bruno
Qué. J3V 2J5
Tél: (514) 653-2436

Le professeur itinérant

Son nom: _____

Où le rejoindre: _____